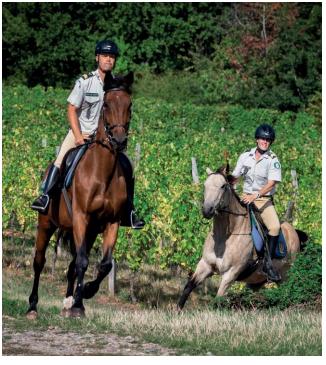
# RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL



2

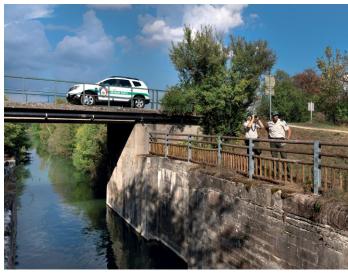




**0 2** 

O







# **SOMMAIRE**

1.	Généralités 2 à 7
_	Evolution de la structure
-	Evolution des effectifs
-	Les contrats aidés – C. U. I. – C. A. E. / PEC
-	Accueil de stagiaires
-	Cavaliers
-	COVID 19
-	Renouvellement de gouvernance – évènementiel – visites officielles 2020
2.	Aspects budgétaire et financiers 8 – 9
3.	Bilan d'activité 2020 10 à 13
4.	Les divers documents 14
5.	Formation – plan annuel de formation 15
6.	CONCLUSION15 - 16
<u>Lis</u>	te des annexes :
-	Annexe 1 : bilan d'activité – procédures et écrits établis pour la période du 01.01.2020 au 31.12.2020
-	Annexe 2 : Suivi d'activité PVE – rapport annuel 2020
_	Annexe 3 : Rapport annuel des interventions 2020 n'ayant pas fait l'objet d'écrits

Annexe 4 : Revue de presse 2020

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2020**

### 1. Généralités

### **Evolution de la structure**

Au 31 décembre 2020, la Brigade Verte compte 330 communes adhérentes, contre 329 au 31 décembre 2019. C'est la Ville d'Altkirch qui a rejoint les rangs de la structure en date du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Consécutivement au renouvellement des équipes municipales mais aussi avec l'organisation du Salon des Maires qui s'est déroulé au Parc des Expositions de Mulhouse en septembre, lors duquel nous avons eu l'opportunité d'être présents grâce à la mise à disposition gracieuse d'une partie du stand « Département du Haut-Rhin », nous avons engagé de nombreux contacts avec certains élus issus de communes non adhérentes.

A la suite du 30<sup>ème</sup> anniversaire organisé en juillet 2019, Frédéric BIERRY a souhaité réaliser une expérimentation sur le Massif du Champ du Feu. En coordination avec les élus et services environnement du CD 68 et du CD 67, cette mission a pu être mise en œuvre, ce malgré la crise sanitaire, dès le mois de juillet pour une période de 6 mois pour les communes de Belmont, Le Hohwald et Breitenbach.

### **Evolution des effectifs**

Le Siège Administratif et de Direction est basé à Soultz dans la demeure Waldner de Freundstein qui est une propriété départementale. L'ensemble des appels téléphoniques qui arrivent par centaines en période estivale, sont centralisés au Siège par l'équipe administrative, et sont alors dirigés vers les patrouilles d'intervention. C'est au poste de commandement que l'ensemble des écrits sont relus et corrigés, et les statistiques recueillies sur le serveur informatique puis transmises mensuellement en direction des communes et différents partenaires. La gestion financière et du personnel y est également assurée. Chaque lundi, les plannings hebdomadaires sont vérifiés et validés, et les chefs de secteurs et chefs de postes se réunissent pour établir le bilan de la semaine écoulée et effectuer le point sur la semaine à venir.

L'équipe au Poste de Commandement est constituée d'une Directrice, d'un Responsable Technique & Environnement et de trois assistantes administratives et d'une apprentie ressources humaines (Licence Pro).

Le Directeur, Patrice MONTINARI précédemment en poste à fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2019. Lors de son départ, et par mesure d'économie budgétaire, l'Exécutif a fait le choix d'un remplacement en interne en confiant la Direction à la Responsable Administrative et Finances, Sylviane PETER.

Les gardes champêtres, personnel de terrain, sont répartis sur les 11 postes du Département du Haut-Rhin et se répartissent de la façon suivante :

### . <u>Secteur Nord</u>: 16 gardes champêtres statutaires – 3 assistants – 1 vacataire

- **Poste de Munster** : 3 gardes champêtres statutaires 1 assistant garde champêtre
- **Poste de Sigolsheim** : 5 gardes champêtres statutaires
- Poste de Colmar: 8 gardes champêtre statutaires 2 assistants gardes champêtres 1 vacataires (40 h / mois)

### . Secteur Centre : 24 gardes champêtres statutaires – 4 assistants

- **Poste de Soultz** : 8 gardes statutaires 1 assistant garde champêtre
- **Poste de Hirtzfelden** : 3 gardes champêtres statutaires 1 assistant garde champêtre
- **Poste d'Eschentzwiller** : 6 gardes champêtres statutaires 1 assistant garde champêtre
- **Poste de Vieux Thann**: 7 gardes champêtres statutaires 1 assistant garde champêtre

### . <u>Secteur Sud</u>: 18 gardes champêtre statutaires – 3 assistants

- **Poste de Guewenheim** : 3 gardes champêtres statutaires 1 assistant garde champêtre
- Poste de Walheim: 4 gardes champêtres statutaires 1 assistant garde champêtre
- Poste d'Altenach : 4 gardes champêtres statutaires (1 poste vacant) 1 assistant gardes champêtres
- Poste de Hagenthal le Bas : 7 gardes champêtres statutaires

Ainsi l'effectif se totalise à 58 gardes champêtres, 10 assistants et un vacataire (40 h / mois) qui a été recruté pour renforcer la mission de déploiement et la phase expérimentale du Champ du Feu.

Au cours de l'année, les recrutements suivants sont intervenus, suite à des remplacements dans le cadre de départs à la retraite et de départs volontaires (mutations, détachements, disponibilités)

- Anne FUCHS GCC au poste d'Eschentzwiller puis affectée au Poste de Walheim –
   01.01.2020
- Cyril LOPEZ GCC au poste de Colmar le 01.02.2020
- Antony LE CALVE GCC au poste de Colmar 01.11.2020
- Maxime KAPLAN (réintégration suite à détachement à la P. M. de Mulhouse) 01.12.2020

Les agents suivants ont quitté la structure au cours de l'année :

- François GERARD au 1<sup>er</sup> avril 2020 (retraite)
- Cyril LOPEZ (fin de détachement au 1<sup>er</sup> novembre)
- Bertrand LE GUE (disponibilité pour convenance personnelle au 15 novembre 2020)

### Mouvements internes:

Par nécessité de service les mouvements internes suivants ont été prononcés en cours d'année

- Raphäel ILTIS a quitté le Poste de Colmar pour intégrer le Poste de Munster
- Mathieu WITTMER a regagné le Poste de Soultz suite à une affectation d'une durée d'un an à Colmar (de juin 2019 à juin 2020)

- Didier LEONARCZYK a quitté le poste de Soultz pour renforcer le Poste de Colmar
- Anne Véronique ANTONI a quitté le poste de Colmar pour rejoindre le Poste de Sigolsheim
- Hervé BECK a quitté le Poste de Walheim pour intégrer le Poste d'Eschentzwiller en qualité d'adjoint au chef de Poste et désigné coordonnateur environnement secteur centre
- Anne FUCHS affecté au Poste d'Eschentzwiller a intégré le Poste de Walheim

### Les Contrats aidés – C. U. I. – C. A. E / P. E. C.

Depuis de nombreuses années nous avons recours à des contrats aidés pour renforcer nos effectifs, mais également pour nous permettre d'évaluer les agents préalablement à leur éventuelle intégration (à la condition qu'ils soient lauréats du concours de garde champêtre). Les conditions de souscription sont contraignantes et requièrent des exigences pour l'employeur en matière d'accompagnement.

Le taux d'aide via l'A. S. P. est de l'ordre de 40 % sur la base de 20 heures hebdomadaire.

Comme annoncé en 2019, suite à la réussite du concours de garde champêtre nous avons pérennisé et nommé les agents sous contrats aidés – C. U. I. suivants :

- Manon IMMELE nommée au 01.04.2020
- Barbara LISCHKA nommée le 15.07.2020

### Souscriptions de nouveaux contrats :

- Simon HEITZMANN, Poste de Walheim
- Bernard FROMENTAL, Poste de Guewenheim
- Séverine DEBARQUE, Poste d'Altenach
- Antony BACCARINI, Poste de Munster
- Christophe BERTONI, Poste d'Eschentzwiller

### Renouvellements de contrats :

- Arthur OSTER
- Jérémy CAUTILLO
- Alexandra EMSELLEM
- Coralie FOEGE
- Sébastien PRUDHOMME

Un concours de garde champêtre devait être organisé en cours d'année 2020, cependant avec l'arrivée de la COVID 19, les dates des épreuves ont été différées et reportées en janvier 2021. Pour éviter de mettre un terme à certains contrats avant que les agents n'aient pu présenter le concours, nous avons engagé une démarche en direction du Préfet du Haut-Rhin et des services de la DIRECCTE pour solliciter une dérogation de reconduction de contrat pour les agents concernés. Les agents suivants ont ainsi pu bénéficier d'une prolongation de 10 mois supplémentaires :

- Sébastien PRUDHOMME
- Arthur OSTER
- Jérémy CAUTILLO

### <u>Départs</u>:

- Amélie POURPE, Poste d'Altenach
- Hervé WETTERWALD, Poste de Munster

### Accueil de stagiaires

Une dizaine de stagiaires du Lycée Professionnel Charles de Gaulle de Pulversheim issus de la filière Baccalauréat Professionnel Prévention – Sécurité, ont été accueillis au cours de l'année au sein des différents postes sur la base d'un conventionnement.

Sylviane PETER, Directrice, a notamment été choisie comme Marraine de la Promotion des élèves BAC PRO, filière Sécurité pour la promotion 2020 – 2021.

Nous avons par ailleurs, dans le cadre de leur F. I. A., intégré en immersion des Policiers Municipaux. Une démarche a également été engagée en direction des différents établissements scolaires et lycées du Département et des Départements limitrophes pour établir des contacts avec les étudiants, car le profil « environnement » qui est le cœur de notre mission tend à se raréfier dans la structure.

### **Cavaliers**

La pratique de l'équitation et les patrouilles équestres sont au centre du dispositif « Brigade Verte » et ont un réel intérêt dans les actions quotidiennes, notamment pour les patrouilles dans les espaces naturels sensibles (ENS), les Réserves Naturelles Régionales (R. N. R.), et les sites hautement fréquentés par les promeneurs par jours de grand beau temps ...

Le nombre de cavaliers pour des raisons en partie budgétaires, a fortement diminué au cours des 10 dernières années, de 40 cavaliers en 2008 la structure en compte encore une quinzaine en 2020. Pour assurer des services sur l'ensemble du Département et pour faire perdurer l'activité équestre une réflexion a été engagée par les élus fin 2019, début 2020

Aussi pour garantir une rotation suffisante et diversifier les itinéraires, les élus ont fait le choix d'acquérir du matériel de transport pour le secteur Sud (van + véhicule tracteur).

### **COVID - 19**

Un plan de continuité d'activité a été mis en œuvre dès le début de la crise sanitaire et durant les deux périodes de confinement.

A l'annonce du premier confinement, par le Président de la République, le soir du lundi 16 mars, en concertation avec l'Exécutif en place, nous avons fait le choix de maintenir l'activité et les patrouilles et répondre aux demandes des communes adhérentes, tout en préservant le personnel en veillant à limiter au maximum les contacts entre agents, avec la mise en place de consignes sanitaires et de règles de distanciation particulièrement strictes.

Des patrouilles en VL, en vélo à assistance électrique et équestres ont été maintenues pour ainsi effectuer des contrôles quant à l'application des règles de confinement et les dispositions arrêtées au niveau du territoire par de nombreux arrêtés préfectoraux. Les contrôles ont été relayés chaque début de semaine en direction du groupement de gendarmerie et du Préfet du Haut-Rhin.

### Renouvellement de gouvernance – évènementiel - Visites officielles 2020

Début du mois de septembre, le salon des Maires s'est tenu au Parc Exposition de Mulhouse ; nous avons eu l'opportunité de pouvoir disposer d'une partie du stand du Département du Haut-Rhin, et être présents lors de cette manifestation pour promouvoir notre structure et ainsi présenter nos visuels et prendre contact avec les élus présents lors de cette manifestation. Suite à ce forum, de nombreuses municipalités nous ont contactés pour prendre des renseignements et ainsi effectuer des réunions de présentation.

Au cours de l'année 2020, année de renouvellement municipal, les équipes municipales ont désignés leurs nouveaux délégués et la gouvernance a été partiellement renouvelée avec l'élection des représentants des communes par les communes adhérentes. Le Bureau Exécutif, a également procédé à l'élection du nouvel Exécutif, dont l'installation s'est déroulée le 30 septembre 2020 :



**Président :** Edouard LEIBER, Maire de Husseren-les-Châteaux

**Vice-Présidents**: Raymond HUSSER, Adjoint au Maire d'Andolsheim – en charge du Personnel

Pierre SCHMITT, Maire d'Eglingen – en charge des finances et des affaires

Budgétaires

Roland HUSSER, Maire de Gueberschwihr – en charge du matériel et de

l'équipement

**Secrétaire** : Sébastien BALDECK, Adjoint au Maire de Morschwiller-le-Bas



2020 aura également été la dernière année du Conseil Départemental du Haut-Rhin, instance départementale qui a soutenu la Structure depuis 1989, année d'origine de la Brigade Verte.

L'occasion de rappeler qu'il aura fallu 30 années à la Brigade Verte pour se déployer sur le territoire haut-rhinois et parvenir au seuil de notoriété qu'elle connaît aujourd'hui. La structure est reconnue tel un acteur territorial à part entière, et un service public à la disposition des élus locaux et des concitoyens, qui répond à une demande toujours croissante en matière de sécurité, de salubrité publique et d'incivilités auxquels les services de l'Etat (Gendarmerie, OFB, ONF, ...) ne sont plus en capacité de répondre, et travaille en parfaite complémentarité avec le SDIS, la DIREST et les polices municipales.

Aujourd'hui, ce service, véritable modèle de mutualisation, répond à une attente grandissante, et au vu de son organisation interne est en capacité d'adapter le service à la demande.

Malgré le contexte particulièrement bouleversé, la structure a été relativement convoitée. Ainsi nous avons accueilli de nombreux hôtes en 2<sup>ème</sup> partie d'année 2020

- Courant du mois de septembre, nous avons rencontré le Colonel Alexandre JEAUNAUX et son adjoint, le Commandant Pierre Antoine JOUBERT, en charge du Partenariat. Au cours de cette visite nous avons notamment abordé le travail de complémentarité avec la gendarmerie ainsi que la reconduction de la convention de partenariat
- Au cours du mois d'octobre, M. Fabien SESE, Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin nous a fait l'honneur de sa visite, nous avons notamment abordé la problématique de l'arme de défense individuelle ainsi que la problématique du tir sanitaire et du gibier blessé
- Le 06 novembre 2020, ce sont les sénateurs, Patricia SCHILLINGER et Ludovic HAYE qui ont souhaité rencontrer notre Président et la Direction en présence de Marcello ROTOLO, Maire de

Soultz. Au cours de cette rencontre nous avons notamment évoqué l'examen de la loi de la Sécurité Globale qui a été passée en urgence.

- Début décembre nous avons accueilli les deux présidents du Conseil Départemental du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, Frédéric BIERRY et Rémy WITH, accompagnés de Karine PAGLIARULO et Alain GRAPPE; au cours de cette visite nous avons pu exposer notre mode de fonctionnement et de déploiement territorial et également évoquer la mission expérimentale du massif du champ du feu ainsi que le déploiement vers les communes du Bas Rhin qui pour certaines, à l'annonce de l'avènement de la Collectivité Européenne d'Alsace et du déploiement de la Brigade Verte vers le territoire du Bas Rhin, ont très rapidement pris contact pour engager une réflexion en prévision d'une future adhésion
- Au cours du mois de décembre, nous avons reçu la visite du Préfet du Haut-Rhin, M. Laurent LAUGIER. Lors de cette visite nous avons apporté des précisions sur le statut du garde champêtre, la spécificité du droit local, la diversité de nos missions, notre action lors des périodes de confinement, ainsi que la problématique du tir sanitaire et du gibier blessé.





### 2. Aspects budgétaires et financiers

La section de fonctionnement présente un excédent de 70 725,31 €. Comme régulièrement évoqué, notre préoccupation majeure c'est le maintien de l'équilibre budgétaire de fonctionnement, dans la mesure les charges de personnel représentent plus de 80 % des dépenses.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 883 536,64 € € dont 3 237 995,00 € de charges de personnel contre 3 286 477,06 € au compte administratif 2019, soit une légère diminution.

Les charges à caractère général s'élèvent à 455 434,70 € contre 432 266,10 € au compte administratif 2019.

Ces dernières portent sur les dépenses de carburant, les abonnements téléphoniques, les charges locatives des 11 sites, les contrats de maintenances, les dépenses d'énergie et d'électricité, ainsi que l'indemnisation des frais de repas des agents de terrain.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4 028 389,20 (dont 74 127,95 € d'excédent reporté) contre 3 991 822,78 en 2019. Les participations et dotations s'élèvent à 3 881 704,77 € dont voici la ventilation :

Contribution communales et intercommunales : 2 206 498,41 €

- Subvention départementale : 1 434 463,67 € (identique à 2019)

Remboursement / rémunération du personnel : 31 197,08 €
 Partenariat avec la fédération de pêche : 14 517,00 €
 Contrat d'insertion – financement de l'ASP : 34 079,08 €
 Financement « opération moustiques » : 192 147,28 €

Les contributions communales 2020 ont fait l'objet d'une revalorisation de 0,05 € par hectare et par habitant, et le potentiel financier réactualisé a été pris en compte.

L'exercice budgétaire 2020 prend également en compte 34 848,94 € (compte 777) en investissement après avoir pratiqué l'amortissement des subventions d'investissement. Les opérations d'ordre (dotations aux amortissements) s'élèvent à 157 134,26 €

Ainsi le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à

### 70 725,31 + 74 127,25 (excédent cumulé 2019) = 144 852,56 €

La section d'investissement présente un excédent de 119 536,63 €. Les dépenses d'investissement pour 2020 s'élèvent à 133 441,80 €.

Les principales dépenses se sont portées sur l'acquisition de 6 vélos à assistance électrique, un van destiné au transport des chevaux et un véhicule de type Dacia Duster ainsi que d'une Citroën C3 (véhicule de liaison) — Au niveau du matériel informatique nous avons acquis de nouveaux terminaux portables destinés à la verbalisation électronique, ainsi que du matériel (webcams + micor) permettant l'organisation de réunions à distance.

Les recettes d'investissement se portent à 282 777,92 €, dont 29 799,49 € d'excédent d'investissement reporté. Les opérations d'ordre s'élèvent à 157 134,26 € (écritures d'amortissement)

Au niveau des recettes d'investissement (réelles) le FCTVA s'élève à un montant de 28 970,60 € et de la subvention « Région Grand Est » pour un montant de 39 262,81 € (subvention 2019) ainsi que des fonds LEADER (financement de 6 VAE) – SCOT Vallée de la Doller - pour la somme de 7 966,00 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à

119 536,63 (résultat 2020) + 29 799,49 (excédent 2019) = 149 336,12 €

### 3. Bilan d'activité 2020

Le bilan d'activités est scindé en deux parties :

- La première partie porte sur les procédures et écrits divers établis par les gardes champêtres
- La seconde partie concerne l'activité annuelle des agents n'ayant pas fait l'objet d'un écrit ou qui sont spécifiquement liés à l'environnement.

Le nombre de procédures écrites en 2020 s'élève à 1 113 contre 1 042 en 2019, et se ventile de la façon suivante :

- O 603 procès-verbaux
- 47 rapports de constatations
- 463 lettres d'informations

Depuis 2017 nos agents ont la possibilité de verbaliser par PVe (verbalisation électronique) et de nombreuses infractions sont relevées par PVe notamment pour le code de la route. Au cours de l'année 2020, 2 528 ont été dressés contre 2 846 en 2019. Il est également opportun de rappeler que le nombre de faits constatés ne correspond pas nécessairement au nombre d'écrits établis (plusieurs faits constatés peuvent faire l'objet d'un seul et même écrit).

Par ailleurs de nombreuses affaires sont directement instruites par le biais de courriels adressés en Mairies d'où la diminution conséquente du nombre de lettres d'informations.

### Principales infractions ayant fait l'objet d'écrits :

### ◆ Infractions au code de la route

**1 853** infractions au code de la route ont été relevées au cours de l'année 2020 dont **54** procédures écrites contre 90 en 2019.

Parmi les infractions les plus nombreuses on notera le non-respect de la signalisation routière, les stationnements (gênants, dangereux et interdits...), les circulations interdites tant dans les espaces naturels qu'en agglomération, les défauts en matière de règles administratives (attestation et certificat d'assurance)



### Nombre des contrôles des autorisations dérogatoires : 13 214

Infractions relevées pour non-respect des règles de confinement COVID 19

Par P. V. e: 160

Par procédures écrites : 8

Procédures pour outrage à agent chargé d'une mission de service public : 1

### Les déchets – dépôts d'immondices – feux

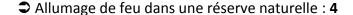
Les infractions en matière de dépôts sauvages sur le Département s'élèvent à **696**, dont **285** procédures écrites. Ces chiffres sont le constat d'une recrudescence année après année. En 2018 le nombre d'infractions relevées étaient de 493.

### Parmi les infractions les plus nombreuses on peut énoncer :

⇒ Dépôts sauvage de déchets hors emplacement autorisés : 280

Dépôts sauvages à l'aide d'un véhicule : 134

Dépôts d'ordures et de déchets en de leur enlèvement sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative : 135





(le code pénal dissocie les dépôts d'immondices réalisés avec ou sans véhicule, en sanctionnant plus sévèrement des auteurs ayant utilisé un véhicule. Ce qui explique la présentation statistique prenant en compte cette précision)

### Les diverses nuisances

Les constatations des diverses nuisances et pollutions s'élèvent au nombre de **102**, parmi les plus nombreuses, on peut noter la production continue et prolongée de fumée, le défaut d'entretien d'un bâtiment et de ses abords, le brûlage d'ordures ménagères à l'air libre...

### Les opérations de surveillance de la police funéraire

**420** actes portant sur les opérations de police funéraire ont été réalisés en 2020 (départs de corps, scellé de cercueil – abandons de tombe – exhumations et réinhumations)

### ◆ Urbanismes

**88** infractions en matière d'urbanisme ont été relevées et constatées, dont un grand nombre de non-respects de PLU et de POS, des défauts de déclarations pour l'exécution de travaux et de construction, des constructions sans autorisations, des immeubles menaçant ruine.... Etc

En guise de comparaison, 65 infraction ont été relevées en 2019.

Afin que le garde champêtre soit pleinement compétent en matière d'urbanisme, il doit disposer d'une assermentation spécifique pour constater les infractions au titre de la police de l'urbanisme. Pour disposer de cette assermentation, il doit suivre des modules de formation en matière d'urbanisme.

### Surveillance en matière d'environnement et de protection de la nature





Ce volet constitue la grande part du travail de garde champêtre.

Leur présence dans les milieux et espaces naturels ainsi que dans les réserves naturelles régionales est quotidienne et nécessite la connaissance parfaite du terrain pour leur permettre d'effectuer une surveillance particulièrement efficace et efficiente.

Les zones protégées et sensibles, la surveillance des lacs et de leurs abords, la protection de la faune et de la flore, les cours d'eau, les contrôles de pêches, en partenariat avec la Fédération Départementale de pêche font l'objet d'une attention particulière.

### Interventions ne faisant l'objet d'aucun écrit

Parmi les interventions ne donnant lieu à aucun écrit on notera les opérations suivantes :

- 527 pneumatiques ramassés et évacués
- 1 904 dépôts sauvages d'immondices sans indice ont été ramassés contre 1 645 l'an passé
- 22 surveillances de cueillette d'arnica et gentiane
- **47** interventions en matière de plantes invasives (ambroisie, berce du Caucase, Datura...)
- 1 654 interventions concernant des chiens en divagation et 1 069 chats
- 125 différends de voisinages
- **78** opérations de surveillances de lacs

Dans le cadre de la convention établie entre la Ligue de Protection des Oiseaux (L. P. O.) et le Conseil Départemental du Haut-Rhin, **1 045** oiseaux blessés ont été transportés vers le Centre de Soins de Rosenwiller (67) via le relais SNA implanté à Hunawihr.

La campagne de protection des batraciens est assurée en étroite collaboration avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin. Compte tenu du contexte de crise sanitaire, de nombreux bénévoles n'ont pu intervenir sur les sites à batraciens, et c'est donc les agents de la Brigade Verte qui ont fortement pris le relais sur ces actions.

451 relevés de sites équipés de filets de protection ont été effectués et 48 ouvertures et fermetures des barrières ont été assurées. Parallèlement à cette campagne de nombreuses animations scolaires et extra scolaires sont organisées sur les sites les plus sécurisés au cours de cette période. Au cours de l'année 2020 ces animations n'ont pu être organisées !

Egalement, dans le cadre du partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche, 726 contrôles de cartes de pêche ont été effectués et 24 verbalisations établies.





### 4. Les divers documents adressés en Mairie

### **☑** Mensuellement

Chaque Maire est destinataire par courriel d'un compte rendu synthétique d'activité des services et du travail restitué sur son ban communal

### **☑** Ponctuellement

Chaque Maire est susceptible de recevoir les documents suivants :

- O Lettres d'informations ou courriels destinés au Maire, relatant le détail de l'intervention effectuée par le garde champêtre à sa demande ou à la demande d'un particulier. Cet écrit n'est pas transmis à l'autorité judiciaire
- O Copie des procès-verbaux ou rapports de constatations remis au Procureur de la République par l'intermédiaire de l'Officier de Police Judiciaire territorialement compétent (gendarmerie ou police)

### 5. Formation – plan annuel de formation 2020

En partenariat avec le CNFPT et/ou partenaires ou organismes divers, des formations ont été délivrées au personnel, selon le plan annuel de formation établi, pour ainsi garantir et assurer un niveau de professionnalisation à nos agents.

Le programme 2020, élaboré fin 2019 a quelque peu été perturbé compte tenu de la crise sanitaire COVID – 19.

Les formations suivantes ont néanmoins pu être organisées :

- ✓ Formation herpétologie
- ✓ Formation identifications d'arbres
- Agressions verbales et physiques

### 6. CONCLUSION



L'année 2020 aura certes été une année inédite, mais particulièrement marquante et déterminante pour l'avenir de la Brigade Verte!

Avec la situation incontrôlable du COVID – 19, un plan de continuité d'activité a été élaboré rapidement, tout en veillant à assurer la protection des agents, pour maintenir l'activité quotidienne du terrain et ainsi continuer à travailler aux côtés des élus.

Le contexte particulier de cette pandémie a eu de fortes répercussions sur le comportement général de la société mais aussi au niveau des fréquentations des espaces et sites naturels. Dès l'été, après la levée du confinement mais aussi avec les restrictions de déplacements, nombre d'espaces naturels et sites patrimoniaux ont été pris d'assaut et fortement impactés par l'affluence massive des populations, en quête de lieux préservés et privilégiés, sans forcément en connaître les codes d'utilisation et n'ayant pas toujours les comportements adaptés, notamment aux abords des lacs de montagne et des rivières.

Les gardes champêtres ont été sollicités pour mener des actions de surveillance, de sensibilisation et de répression, en collaboration avec la gendarmerie et veiller à garder le contrôle de ces sites pour remédier aux problèmes de sur-fréquentation, de dépôts sauvages, de feux, et de pollutions...

Durant le dernier trimestre 2020, de nombreuses communes du Bas-Rhin ont très rapidement entrepris des contacts en direction de notre dispositif avec comme objectif d'y adhérer. Ces démarches témoignent du besoin et de l'attente d'une police de proximité dans le milieu rural, pour accompagner le Maire au quotidien dans ses missions de police, et pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publics sur le territoire de la commune. L'intérêt de pouvoir bénéficier du dispositif est double, car la contribution et l'appui financier du Département versé jusqu'en 2020 n'est pas sans incidence sur le coût du service.

Au vu des nombreuses sollicitations, les élus départementaux ont très rapidement pris la mesure et se sont engagés à mener une réflexion quant au maintien du financement à l'équivalent par la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace.

Dès 2021 des réflexions seront menées sur la stratégie de déploiement à mettre en œuvre à l'échelle des territoires... pour permettre à la structure de se développer de façon mesurée et pour conserver la maîtrise organisationnelle, fonctionnelle et financière. L'enjeu est de taille, car il s'agira de garantir le maintien d'un service de qualité équivalente et en parallèle, recruter et former de nouveaux agents gardes champêtres pour progressivement implanter des postes dans le Sud du Bas Rhin.

Les gardes champêtres vont devoir découvrir et s'approprier de nouveaux territoires, établir et tisser des réseaux et relations au niveau local!

En simultané, les membres du Bureau devront engager un travail portant sur la refonte des statuts et de leur adaptation au contexte actuel, afin d'améliorer l'exercice de la gouvernance, car les dispositions actuelles des statuts et du règlement intérieur qui fixent les conditions de fonctionnement des organes du Syndicat sont obsolètes et difficiles à appliquer.

Un nouveau challenge et de nouvelles perspectives s'ouvrent aujourd'hui pour cette structure qui a connu des périodes de grandes incertitudes!

Edouard LEIBER, Président

### Procédures et écrits divers établis pour la période du 01 JANVIER 20 au 31 DECEMBRE 20

Procédures	Nombre
PROCES-VERBAL PROCES-VERBAL	603
RAPPORT DE CONSTATATIONS	47
INFORMATION	463
TOTAL	1 113

Animaux	58
- Abandon d'un animal domestique	1
- Abattage d'un animal de boucherie hors d'un abattoir en-dehors des cas autorisés	2
- Animal domestique détenu dans un habitat ou un environnement susceptible d'être, en raison des installations, une cause d'a	3
- Animaux domestiques ou sauvages apprivoisés ou tenus en captivité à l'aide d'un mode de détention inadapté ou de nature à	1
- Animaux domestiques tués par un animal sauvage	1
- Capture et transport à la SPA d'un chien errant non identifié	4
- Défaut d'identification par boucle de plusieurs ovins	2
- Détention d'un chien de garde ou de défense sans permis de détention (chien dangereux de 2e catégorie)	1
- Divagation d'animaux domestiques sur la voie publique	1
- Divagation d'un animal sur la route	6
- Divagation d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes	9
- Divagation d'un chien occasionnant la mort ou la blessure d'animaux domestiques	8
- Divagation d'un chien susceptible d'entraîner la destruction d'oiseaux ou de gibier	1
- Elevage d'animaux dans des conditions non réglementaires	3
- Jet de sous-produits animaux en un lieu interdit	2
- Maintien en plein air de bovins sans dispositif de clôture permettant de leur éviter un risque d'accident	1
- Maltraitance à animal, acte de cruauté	1
- Manquement à une obligation de sécurité entraînant la mort ou la blessure d'un animal domestique	1
- Mauvais traitement involontaire par manquement, imprudence, négligence envers un animal domestique	3
- Mauvais traitements volontaires envers un animal domestique	1
- Négligence du bien-être animal pouvant être une cause de souffrances, de blessures ou d'accidents	1
- Non déclaration auprès de l'établissement d'élevage par le détenteur d'ovins	1
- Non déclaration par un détenteur d'un ovin ou d'un caprin auprès de l'établissement départemental de l'élevage	1
- Non respect des mesures collectives obligatoires de prophylaxie des maladies animales	1
- Nuisances sonores engendrées par la présence de coqs	1
- Placement ou maintien d'animal domestique dans un habitat, environnement ou installation pouvant être cause de souffranc	1

Camping	1
- Camping ou stationnement d'une caravane dans un lieu interdit	1

Chasse	9
- Collision avec du gibier	5
- Dégâts de gibier en-dehors d'un lot de chasse	1
- Destruction ou enlèvement de nids d'une espèce protégée	1
- Transport ou enfouissement d'animaux sauvages tués ou blessés	1
- Usage d'un piège interdit et non-respect des conditions d'utilisation des pièges	1

Circulation Circulation	54
- Absence de présignalisation conforme d'un véhicule dangereusement immobilisé	1
- Accident de la circulation	3
- Circulation d'un véhicule à moteur dans un espace naturel	4

- Circulation d'un véhicule en-dehors de la chaussée	
- Circulation d'un véhicule non autorisé sur une voie réservée aux cycles à 2 ou 3 roues	:
- Circulation d'un véhicule sans visite technique	
- Circulation en sens interdit	
- Circulation interdite	
- Conduite d'un véhicule malgré l'invalidation du permis de conduire résultant du retrait de la totalité des points	
- Conduite de véhicule sans respect d'indications résultant de la signalisation routière	
- Défaut d'assurance	
- Défaut de permis de conduire	
- Défaut de signalisation "A" sur un véhicule conduit par un jeune conducteur	
- Franchissement d'une ligne blanche continue	
- Infractions diverses au Code de la route	1
- Inobservation d'indication résultant de la signalisation routière	
- Inobservation par conducteur de l'arrêt imposé par un panneau "Stop"	
- Inobservation par un conducteur de véhicule de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe	1
- Mise en danger de la vie d'autrui	3
- Non présentation de l'attestation d'assurance d'un véhicule	1
- Non présentation immédiate de la carte grise	
- Non présentation immédiate de la carte grise	1
- Non présentation immédiate du permis de conduire	1
- Refus d'obtempérer	:
- Refus de se soumettre aux vérifications relatives au véhicule ou au conducteur	1
- Refus de se soumettre aux vérifications relatives au véhicule ou au conducteur	3
- Refus par le conducteur d'un véhicule d'obtempérer à une sommation de s'arrêter	3
- Stationnement abusif	1
- Stationnement d'un véhicule sur un emplacement réservé aux transporteurs de fonds	1
- Stationnement dangereux de véhicule	2
- Stationnement gênant	1
- Stationnement hors accotement	1
- Stationnement sur le cote gauche d'une chaussée à double sens de circulation en agglomeration	
	1
- Stationnement très gênant d'un véhicule motorisé sur un trottoir	
- Usage d'un téléphone portable tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	1

Déchets Déchets	285
- Abandon d'une épave de véhicule dans un lieu non autorisé	3
- Abandon de déchets dans des conditions contraires aux dispositions du chapitre "Prévention et gestion des déchets"	6
- Découverte d'abats	2
- Découverte et ramassage de déchets et détritus divers	8
- Dépôt d'ordures interdit sur la voie publique	2
- Dépôt d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets en vue de leur enlèvement par le service de collecte sans respecter les	6
- Dépôt de déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore, la faune	6
- Dépôt de déchets non réglementaire	42
- Dépôt de matières fermentescibles en zone inondable	1
- Dépôt ou abandon en un lieu public ou privé, d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets hors des emplacements autoris	36
- Dépôt sauvage d'immondices à l'aide d'un véhicule	134
- Dépôt sauvage d'immondices par un propriétaire sur un terrain lui appartenant	1
- Dépôt sauvage d'ordures ou de détritus de quelque nature que ce soit	1

- Dépôt sauvage de déjections et de liquides insalubres à l'aide d'un véhicule	1
- Dépôt sur terrain privé	5
- Déversement interdit dans les ouvrages d'évacuation d'eau pluviale	3
- Gestion de déchets sans satisfaire les conditions de prise en charge des déchets et les procédés de traitement	18
- Gestion irrégulière de déchets	4
- Gestion irrégulière de déchets par personne morale	1
- Jet de matières susceptibles de salir ou d'obstruer tout ou partie de la voie publique	2
- Non présentation des déchets ménagers au service de la collecte	2
- Non respect de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures	1

Dégradations	43
- Dégradation d'un bien appartenant à autrui ayant occasionné des dégâts légers	1
- Dégradation d'un chemin appartenant à autrui - destruction de borne	2
- Dégradation involontaire par manquement à une obligation de sécurité	1
- Dégradation ou détérioration d'un bien appartenant à autrui	1
- Dégradation ou détérioration de bien classé ou inscrit	1
- Dégradation volontaire d'un bien	22
- Dégradations de biens publics	11
- Dégradations involontaires	2
- Dégradations, destructions de panneaux, d'objets d'utilité publique	2

Divers	109
- Armes, découverte armes et munitions, tirs dangereux, etc	3
- Déplacement hors du domicile interdit dans une circonscription territoriale où l'état d'urgence sanitaire est déclaré	1
- Déplacement hors du domicile sans justificatif conforme dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19	7
- Déplacement hors du lieu de résidence sans document justificatif conforme dans une circonscription territoriale où l'état d'ur	1
- Différend de voisinage	15
- Drogue interventions diverses, découverte de seringues, etc	3
- Etat des lieux	35
- Exhibition sexuelle	1
- Informations diverses à destination de la Mairie	36
- Non respect d'un Arrêté Municipal	2
- Non respect du Règlement Sanitaire Départemental	1
- Rassemblement de jeunes	2
- Remise de courrier	1
- Violation d'une mesure préfectorale restrictive de déplacement adoptée dans une circonscription territoriale où l'état d'urger	1

Feux	2
- Brûlage de végétaux hors des prescriptions prévues	1
- Incinération de végétaux sur pied en infraction à Arrêté Préfectoral - écobuage -	1

Forêts	11
- Circulation de véhicule sur une route de forêt interdite à la circulation	4
- Circulation interdite de tout véhicule hors des routes et chemins forestiers	2
- Coupe ou enlèvement de bois de moins de 20 centimètres de circonférence	1
- Coupe ou enlèvement de bois n'ayant pas 20 centimètres de circonférence	1
- Feu en forêt ou feu à moins de deux cents mètres de la forêt	2
- Mutilation ou coupe des branches principale d'arbres de forêt d'autrui	1

Nuisances	57
-----------	----

- Aboiements intempestifs de chien	
- Accumulation de détritus favorisant la présence de rongeurs	
- Bruits, tapages injurieux diurnes troublant la tranquillité d'autrui	:
- Brûlage d'ordures ménagères à l'air libre	
- Défaut d'entretien d'un bâtiment et de ses abords	
- Dispersion de poussière gênant le voisinage	1
- Emission d'odeurs nauséabondes	3
- Emission de bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage	
- Habitation, dépendances insalubres, susceptibles de porter une atteinte grave à la santé, à la salubrité et à la sécurité du voisi	
- Jet de nourriture aux animaux	
- Non respect des mesures propres à éviter l'introduction des rongeurs	:
- Nuisances provoquées par un défaut d'entretien d'un dispositif d'assainissement	:
- Nuisances provoquées par un élevage d'animaux	
- Production continue et prolongée de fumée propre à nuire à la tranquillité du voisinage	20
Opérations funéraires	420
- Abandon de tombe	18
- Départ de corps	402

Opérations funéraires	420
- Abandon de tombe	18
- Départ de corps	402

Outrage	5
- Outrage à un agent chargé d'une mission de service public (garde champêtre)	3
- Outrage par gestes à un agent dépositaire d'une autorité publique (garde champêtre)	2

Plantes et Espèces Protégées	8
- Altération ou dégradation de l'habitat d'une espèce animale protégée non domestique	1
- Atteinte à l'équilibre biologique des milieux par une action interdite	1
- Atteinte à l'équilibre biologique des milieux par une action interdite par l'Arrêté Préfectoral n° 970274 en date du 14 Février 1	1
- Coupe d'arbres sans autorisation	3
- Dégradations de plantes ou d'un milieu protégé	1
- Destruction de l'habitat d'une espèce végétale protégée non cultivée	1

Pollution	16
- Dépôt de matériaux en zone inondable sans autorisation	1
- Déversement d'hydrocarbures dans les eaux souterraines	3
- Déversement dans l'eau de produits qui ont détruit le poisson ou nui à sa nutrition	7
- Déversement dans les eaux, de substances ayant entrainé des dommages	3
- Déversement dans un cours d'eau ou sur ses rives de matières usées ou dangereuses	1
- Epandage irrégulier de lisier à moins de 100 mètres de tout immeuble habité	1

Urbanisme Table 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	88
- Constat d'affichage du permis de construire	3
- Construction sans autorisation	11
- Défaut de déclaration pour l'exécution d'une construction	4
- Défaut de déclaration pour l'exécution de travaux exemptés du permis de construire	5
- Défaut de déclaration préalable de travaux	19
- Défaut de permis de construire	9
- Exécution irrégulière de travaux soumis à déclaration préalable	3
- Exploitation d'une installation classée soumise à autorisation, sans autorisation	1
- Exploitation d'une installation classée soumise à déclaration, sans déclaration	1
- Immeuble menaçant ruine	1

- Inobservation des dispositions relatives aux plans locaux d'urbanisme (P.L.U.)	1
- Non respect d'un Arrêté Municipal ordonnant l'interruption des travaux	1
- Non respect d'un permis de construire	7
- Non respect d'une déclaration préalable de travaux	2
- Non respect des prescriptions imposées à l'autorisation de la demande de travaux sur un immeuble situé dans le champ de vis	1
- Non respect des termes d'une déclaration de travaux	1
- Non respect du P.O.S	2
- Non respect du Plan de Prévention de Risques	1
- Non respect du Plan Local d'Urbanisme	10
- Stationnement illégal de caravane en un lieu interdit	1
- Travaux - dépôts sur les berges d'un cours	2
- Travaux de remblais en zone inondable sans autorisation	1
- Travaux réalisés sur un cours d'eau sans autorisation	1

Volrie	40
- Atteinte à l'intégrité du domaine public routier ou de ses dépendances	1
- Défaut de taille d'arbres ou de haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier	2
- Défaut de taille de haies vives constituant une gêne à la circulation	3
- Dégradation d'un chemin rural	4
- Dégradation de borne d'un chemin rural	2
- Dépôt sur le domaine public routier non autorisé	3
- Dépôt sur un chemin rural d'objets ou produits divers susceptibles de porter atteinte à la sécurité de circulation	1
- Empiètement sans autorisation sur un chemin rural	2
- Empiètement sur le domaine public routier	1
- Encombrement des fossés d'un chemin rural risquant d'entraver le libre écoulement des eaux	1
- Etablissement d'une tranchée et dépôt de terre sur l'emprise d'un chemin rural sans autorisation	1
- Jet, dépôt, sur la voie publique de substances susceptibles de nuire à la sécurité publique	5
- Non respect des distances de plantations d'arbres ou de haies à moins de deux mètres de limite du Domaine Public Routier	1
- Obstruction d'un fossé longeant un chemin rural	2
- Occupation, sans autorisation, du domaine public routier	11

Vol	6
- Découverte de produits volés (voitures - cycles - divers)	1
- Vol	5

AUTRES	32
- 00031 / Dégradation d'un bien appartenant à la commune	1
- 00047 / Présence d'un véhicule calciné en forêt.	1
- 00057 / Dépôt de terre (suivi)	1
- 00080 / Attaque et destruction sur gibier	1
- 00189 / Constat de logement vacant	1
- 00190 / Mortalité de poissons dans la Thur	1
- 00191 / Présence de mouches.	1
- 00192 / Découverte d'une pince pneumatique.	1
- 00193 / Contrôle de la propreté des points d'apport volontaire.	1
- 00216 / Mise en place d'un sentier de promenade dans un Espace Naturel Sensible	1
- 00258 / Stockage de déchets inertes en zone agricole	1
- 00259 /	1
- 00260 / Pollution dans le cours d'eau le Rimbach	1
- 00261 / Multiplication des parcours sauvages de VTT en forêt	1

- 00262 /	1
- 00264 / Ramassage d'ordures nonprises en charge par le service de collecte	1
- 00265 / Contrôle de ruches	1
- 00266 / Obstruction d'un fossé destiné au délestage d'un cours d'eau	1
- 00267 / Dépôt d'immondices	1
- 00268 /	1
- 00269 / Dispersion de cendres	1
- 00270 / Prolifération de chats	1
- 00271 / Installation d'une pergola sans déclaration préalable en mairie.	1
- 00272 / Dépôt de pneumatiques	1
- 00273 / Ramassage d'ordures non prises en compte par le service de collecte	1
- 00274 / Dépôt d'ordures	1
- 00275 / Stockage dangereux de deux cuves contenant de l'huile de vidange	1
- 00276 / Dépôt d'ordures	1
- 00277 / Etat des lieux	1
- 00278 / Etat des lieux	1
- 00294 / Bilan de ramassage d'ordures non prises en charge par le service de collecte	1
- 00323 / Déversement dans l'eau de produits d'origine Inconnue.	1

# Suivi d'activité PVe : Rapport Vital annuel ANNEXE 2



Version 1.2

Edité le : 4/8/21 6:16 PM Subdivision: Police Municipale

Unité: 06831503200 - PR Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux Soultz-Haut-Rhin

Période : 2020

NB : les infractions sont comptabilisées en date d'infraction.

amille d'infraction	Nature d'infraction	Total
	Total	2529
	Sous-total famille	64
	22160 - DETENTION SUR LA VOIE PUBLIQUE DE CHIEN D'ATTAQUE, DE GARDE OU DE DEFENSE NON MUSELE (CHIEN DANGEREUX DE CATÉGORIE 1 OU 2)	1
Animaux	22161 - DETENTION SUR LA VOIE PUBLIQUE DE CHIEN D'ATTAQUE, DE GARDE OU DE DEFENSE NON TENU EN LAISSE (CHIEN DANGEREUX DE CATÉGORIE 1 OU 2)	1
	225 - DIVAGATION D'ANIMAL DANGEREUX	62
	Sous-total famille	994
	11952 - STATIONNEMENT DE VEHICULE SUR UNE ROUTE DE FORET INTERDITE A LA CIRCULATION	40
	201 - ARRET OU STATIONNEMENT DANGEREUX DE VEHICULE	4
	21200 - STATIONNEMENT TRES GENANT SUR UN EMPLACEMENT RESERVE AUX VEHICULES PORTANT UNE CARTE DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES	41
	22811 - ARRET OU STATIONNEMENT GENANT SUR UN EMPLACEMENT RESERVE A L'ARRET OU AU STATIONNEMENT DES VEHICULES DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS	9
	26961 - STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE DANS UNE ZONE DE RENCONTRE	4
	29402 - STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE SUR UN EMPLACEMENT RESERVE AUX VEHICULES DE TRANSPORT DE FONDS OU DE METAUX PRECIEUX	2
	30395 - STATIONNEMENT SANS AUTORISATION DE VEHICULE SUR UN CHEMIN DE HALAGE	8
	31088 - STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE SUR UN PASSAGE RESERVE A LA CIRCULATION DES PIETONS EN TRAVERSEE DE CHAUSSEE	14
	31089 - STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR	127
	31091 - STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UNE BANDE OU PISTE CYCLABLE	50
	31092 - STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE EN AMONT D'UN PASSAGE PIETON SUR UNE DISTANCE DE 5 METRES DANS LE SENS DE LA CIRCULATION	2

31093 - STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE AU DROIT D'UNE BOUCHE D'INCENDIE	2
31095 - STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MASQUANT UNE SIGNALISATION ROUTIERE A LA VUE DES USAGERS DE LA VOIE	4
31096 - ARRET D'UN VEHICULE TRES GENANT POUR LA CIRCULATION PUBLIQUE	4
32460 - STATIONNEMENT INTERDIT DE VEHICULE DANS L'EMPRISE D'UNE GARE DU SERVICE PUBLIC ROUTIER DE PERSONNES	1
32530 - STATIONNEMENT D'UN VEHICULE INTERDIT PAR UN REGLEMENT DE POLICE	362
32531 - ARRET D'UN VEHICULE INTERDIT PAR UN REGLEMENT DE POLICE	3
32532 - STATIONNEMENT D'UN VEHICULE EMPIETANT SUR UN PASSAGE POUR PIETONS	15
82533 - ARRET D'UN VEHICULE SUR UN PASSAGE POUR PIETONS	2
22534 - STATIONNEMENT D'UN VEHICULE SUR LA CHAUSSEE EN AGGLOMERATION LORS QUE L'ACCOTEMENT S'Y PRETE	1
2535 - STATIONNEMENT D'UN VEHICULE SUR LE COTE GAUCHE D'UNE CHAUSSEE A OUBLE SENS EN AGGLOMERATION	2
2536 - ARRET IRREGULIER D'UN VEHICULE SUR LA CHAUSSEE EN AGGLOMERATION	1
560 - STATIONNEMENT ABUSIF DE VEHICULE SUR LA VOIE PUBLIQUE: TATIONNEMENT EXCEDANT 7 JOURS	99
576 - STATIONNEMENT IRREGULIER EN AGGLOMERATION : DEPASSEMENT DE LA UREE MAXIMALE DE STATIONNEMENT EN ZONE LIMITEE	8
583 - ARRET OU STATIONNEMENT DE VEHICULE GENANT L'ACCES A UN AUTRE EHICULE OU SON DEGAGEMENT	27
586 - STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE DEVANT L'ENTREE CARROSSABLE D'UN MEUBLE RIVERAIN	11
587 - STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE EN DOUBLE FILE	3
588 - ARRET OU STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE SUR UNE VOIE PUBLIQUE PECIALEMENT DESIGNEE PAR ARRETE	41
590 - STATIONNEMENT A CONTRESENS DE LA CIRCULATION SUR UNE CHAUSSEE A ENS UNIQUE	5
592 - STATIONNEMENT SUR LA CHAUSSEE HORS AGGLOMERATION ALORS QU'UN FATIONNEMENT HORS DE LA CHAUSSEE ETAIT POSSIBLE	1

Arrêt et stationnement

	7595 - STATIONNEMENT SUR LE COTE GAUCHE D'UNE CHAUSSEE A DOUBLE SENS HORS AGGLOMERATION	1
	7596 - STATIONNEMENT DU COTE INTERDIT SUR UNE VOIE A STATIONNEMENT UNILATERAL ALTERNE SEMI-MENSUEL	11
	7597 - STATIONNEMENT DANS DES CONDITIONS RISQUANT DE PROVOQUER UN ACCIDENT EN L'ABSENCE DU CONDUCTEUR	2
	7599 - STATIONNEMENT IRREGULIER EN AGGLOMERATION : ABSENCE DE DISPOSITIF DE CONTROLE DE LA DUREE DU STATIONNEMENT	87
	Sous-total famille	27
Autres infractions à la circulation routière	11080 - CIRCULATION SUR LA ROUTE D'ANIMAL SANS CONDUCTEUR	23
	22655 - UTILISATION EN AGGLOMERATION, PAR CONDUCTEUR D'UN VEHICULE, DU MOTEUR A DES REGIMES EXCESSIFS	4
	Sous-total famille	6
	11065 - TRANSPORT DE MINEUR EN VEHICULE A MOTEUR SANS CEINTURE DE SECURITE OU SYSTEME DE RETENUE HOMOLOGUE	1
	12930 - NON PORT DE LA CEINTURE DE SECURITE PAR PASSAGER D'UN VEHICULE A MOTEUR RECEPTIONNE AVEC CET EQUIPEMENT	1
Ceinture et casque	12931 - CONDUITE D'UNE MOTOCYCLETTE SANS PORT D'UN CASQUE HOMOLOGUE ET ATTACHE	1
	12932 - CONDUITE D'UN CYCLOMOTEUR SANS PORT D'UN CASQUE HOMOLOGUE ET ATTACHE	2
	12933 - NON PORT DE CASQUE HOMOLOGUE ET ATTACHE PAR PASSAGER D'UNE MOTOCYCLETTE OU D'UN CYCLOMOTEUR EN CIRCULATION	1
	Sous-total famille	24
	20143 - PECHE EN EAU DOUCE, DE NUIT, EN TEMPS PROHIBE	4
	20148 - PECHE EN EAU DOUCE PENDANT LES HEURES D'INTERDICTION	2
Chasse et pêche	20165 - PECHE EN EAU DOUCE SANS AVOIR ACQUITTE LA REDEVANCE POUR PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	16
	20166 - PECHE EN EAU DOUCE PAR UNE PERSONNE N'APPARTENANT PAS A UNE ASSOCIATION DE PECHE AGREEE	1
	3487 - DIVAGATION DE CHIEN SUSCEPTIBLE D'ENTRAINER LA DESTRUCTION D'OISEAU OU DE GIBIER	1
	Sous-total famille	6
Croisements et	11058 - RETOUR PREMATURE SUR LA DROITE PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE VENANT D'EFFECTUER UN DEPASSEMENT	1

	6102 - DEPASSEMENT DE VEHICULE PAR LA DROITE	5
	Sous-total famille	1
Eclairage et signalisation	22887 - CIRCULATION, DE NUIT OU PAR VISIBILITE INSUFFISANTE, DE CYCLOMOTEUR OU DE QUADRICYCLE LEGER A MOTEUR, SANS USAGE DE(S) FEU(X) DE CROISEMENT	1
	Sous-total famille	33
Espaces naturels	11946 - CIRCULATION DE VEHICULE SUR UNE ROUTE DE FORET INTERDITE A LA CIRCULATION	21
	7930 - ALLUMAGE DE FEU INTERDIT A MOINS DE 200 METRES D'UNE FORET OU D'UN BOIS	12
	Sous-total famille	18
	11429 - CIRCULATION D'UN VEHICULE OU ELEMENT DE VEHICULE NON RECEPTIONNE OU NON CONFORME A UN TYPE RECEPTIONNE	6
	22595 - CIRCULATION D'UN VEHICULE SANS AMARRAGE D'UN CHARGEMENT DEBORDANT OU DE GRANDE LONGUEUR	1
Etat ou équipement des	32032 - NON PORT DE GANTS CONFORMES A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE PAR PASSAGER D'UN CYCLE A MOTEUR EN CIRCULATION	2
utilisateurs et des véhicules	32033 - CONDUITE D'UN CYCLOMOTEUR SANS PORT DE GANTS CONFORMES A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	4
	32034 - CONDUITE D'UNE MOTOCYCLETTE SANS PORT DE GANTS CONFORMES A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	1
	6124 - CIRCULATION D'UN VEHICULE A MOTEUR OU D'UNE REMORQUE MUNI DE PNEUMATIQUE LISSE, DECHIRE OU DONT LA TOILE EST APPARENTE	3
	6126 - EMISSION DE BRUITS GENANTS PAR VEHICULE A MOTEUR	1
	Sous-total famille	198
	30397 - CIRCULATION SANS AUTORISATION DE VEHICULE SUR UN CHEMIN DE HALAGE	1
	33465 - DEPLACEMENT INTERDIT HORS DU LIEU DE RESIDENCE DANS UNE CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE OU L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE EST DECLARE ET DEVANT FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19	43
	33466 - DEPLACEMENT HORS DU LIEU DE RESIDENCE SANS DOCUMENT JUSTIFICATIF CONFORME DANS UNE CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE EN ETAT D'URGENCE SANITAIRE ET DEVANT FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19	78
Infractions diverses	33467 - VIOLATION D'UNE MESURE LOCALE RESTRICTIVE DE DEPLACEMENT ADOPTEE DANS UNE CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE EN ETAT D'URGENCE SANITAIRE ET DEVANT FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19	71
	33469 - CIRCULATION DANS UN LIEU INTERDIT D'UNE CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE EN ETAT D'URGENCE SANITAIRE ET DEVANT FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19	1
	33480 - NON RESPECT D'UNE MESURE REGLEMENTAIRE RELATIVE A L'ORGANISATION OU AU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE SANTE DANS UNE CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE EN ETAT D'URGENCE OU DE MENACE SANITAIRE GRAVE	1

1		
	33598 - VIOLATION D'UNE MESURE LOCALE IMPOSANT LE PORT D'UN MASQUE DE PROTECTION DANS UNE CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE EN ETAT D'URGENCE SANITAIRE ET DEVANT FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19	1
	6069 - EMBARRAS D'UNE VOIE PUBLIQUE PAR DEPOT OU ABANDON SANS NECESSITE D'OBJETS, MATERIAUX OU DECHET ENTRAVANT LA LIBRE CIRCULATION	2
	Sous-total famille	411
	1086 - DEPOT OU ABANDON D'ORDURES, DE DECHETS, DE MATERIAUX OU D'OBJET HORS DES EMPLACEMENTS AUTORISES	216
	13313 - EMISSION DE BRUIT PORTANT ATTEINTE A LA TRANQUILLITE DU VOISINAGE OU A LA SANTE DE L'HOMME	6
	26511 - DEPOT D'ORDURES, DE DECHETS, DE MATERIAUX OU D'OBJET EN VUE DE LEUR ENLEVEMENT PAR LE SERVICE DE COLLECTE SANS RESPECTER LES CONDITIONS FIXEES PAR L'AUTORITE ADMINISTRATIVE	154
Nuisances	26512 - ABANDON DE DEJECTION HORS DES EMPLACEMENTS AUTORISES	28
	26513 - DEVERSEMENT DE LIQUIDE INSALUBRE HORS DES EMPLACEMENTS AUTORISES	1
	6084 - BRUIT OU TAPAGE INJURIEUX TROUBLANT LA TRANQUILLITE D'AUTRUI	1
	7916 - DEPOT OU ABANDON D'ORDURES OU DE DECHETS DANS UN BOIS OU UNE FORET	5
	Sous-total famille	53
	203 - INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET ABSOLU IMPOSE PAR LE PANNEAU "STOP" A UNE INTERSECTION DE ROUTES	26
	207 - REFUS DE PRIORITE A DROITE A UNE INTERSECTION DE ROUTES	2
Priorité de passage - Intersections	210 - INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR UN FEU ROUGE	22
	22916 - MANOEUVRE IRREGULIERE PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE QUITTANT UNE ROUTE SUR SA GAUCHE	1
	6111 - REFUS DE PRIORITE A UNE INTERSECTION DE ROUTES OU L'OBLIGATION DE CEDER LE PASSAGE EST SIGNALEE	1
	6118 - INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR UN FEU JAUNE FIXE	
	Sous-total famille	242
	11385 - CONDUITE DE CYCLOMOTEUR SANS BREVET DE SECURITE ROUTIERE OU TITRE EUROPEEN EQUIVALENT - CONDUCTEUR NON TITULAIRE DU PERMIS DE CONDUIRE	2
	12522 - MAINTIEN EN CIRCULATION DE VOITURE PARTICULIERE SANS CONTROLE TECHNIQUE PERIODIQUE	2
	12523 - MAINTIEN EN CIRCULATION DE VEHICULE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES SANS CONTROLE TECHNIQUE PERIODIQUE (PTAC INFERIEUR OU EGAL A 3,5 TONNES)	2

ì		
	21467 - NON PRESENTATION, PAR PECHEUR, DE DOCUMENT VALABLE JUSTIFIANT DE SA QUALITE DE MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE	5
	21468 - NON PRESENTATION, PAR PECHEUR, DE DOCUMENT VALABLE JUSTIFIANT DU PAIEMENT DE LA REDEVANCE POUR PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	4
Règles administratives	24028 - CIRCULATION D'UN VEHICULE A MOTEUR AVEC UNE PLAQUE D'IMMATRICULATION ILLISIBLE	2
	24030 - CIRCULATION D'UN VEHICULE A MOTEUR AVEC UNE PLAQUE D'IMMATRICULATION NON CONFORME	1
	6099 - CONDUITE DE VEHICULE AVEC UN PERMIS PROBATOIRE SANS SIGNALISATION REGLEMENTAIRE	6
	6166 - NON APPOSITION SUR LE VEHICULE DU CERTIFICAT D'ASSURANCE OU APPOSITION DE CERTIFICAT NON VALIDE	195
	6168 - NON PRESENTATION DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE D'UN VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR	1
	6204 - NON PRESENTATION IMMEDIATE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE A MOTEUR	3
	6224 - NON DECLARATION DANS LES DELAIS AU MINISTRE DE L'INTERIEUR, PAR LE PROPRIETAIRE D'UN VEHICULE, DE CHANGEMENT DE DOMICILE OU D'ETABLISSEMENT D'AFFECTATION	7
Famille d'infraction	Nature d'infraction	Total
	6227 - NON PRESENTATION IMMEDIATE PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE DU PERMIS DE CONDUIRE, DU CERTIFICAT OU DU RECEPISSE ASSIMILE	3
	7542 - CIRCULATION D'UN VEHICULE A MOTEUR OU D'UNE REMORQUE NON MUNI DE PLAQUE D'IMMATRICULATION VISIBLE	2
Règles administratives	7544 - MAINTIEN EN CIRCULATION D'UN VEHICULE CEDE ET DEJA IMMATRICULE SANS CERTIFICAT D'IMMATRICULATION ETABLI AU NOM DU NOUVEAU PROPRIETAIRE	4
	7553 - NON JUSTIFICATION DANS LES 5 JOURS DE LA POSSESSION DU PERMIS DE CONDUIRE, DU CERTIFICAT OU DU RECEPISSE ASSIMILE	1
	7554 - NON JUSTIFICATION DANS LES 5 JOURS DE LA POSSESSION DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VEHICULE A MOTEUR	2
	Sous-total famille	431
	11325 - FRANCHISSEMENT D'UNE LIGNE CONTINUE PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE	21
		21
	VEHICULE	

	23800 - USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION	12
	24088 - CIRCULATION D'UN VEHICULE EN DEHORS DE LA CHAUSSEE	26
Règles de conduite	24089 - CIRCULATION D'UN VEHICULE A MOTEUR SUR UNE VOIE VERTE OU DANS UNE AIRE PIETONNE	1
	256 - CIRCULATION DE VEHICULE EN SENS INTERDIT	9
	28203 - CIRCULATION SUR UNE PORTION DU RESEAU ROUTIER D'UN VEHICULE D'UNE CATEGORIE SOUMISE A UNE INTERDICTION D'ACCES PERMANENTE DESTINEE A PREVENIR UN DANGER POUR LES USAGERS DE LA VOIE	1
	31063 - CONDUITE D'UN VEHICULE AVEC PORT A L'OREILLE D'UN DISPOSITIF SUSCEPTIBLE D'EMETTRE DU SON	2
	32512 - CIRCULATION D'UN VEHICULE NON AUTORISE SUR UNE PISTE OU BANDE CYCLABLE	7
	33354 - CIRCULATION AVEC UN ENGIN DE DEPLACEMENT PERSONNEL MOTORISE SUR UNE VOIE INTERDITE A CES VEHICULES	1
	6087 - CONTOURNEMENT PAR LA GAUCHE, AVEC UN VEHICULE, D'OUVRAGE ETABLI SUR UNE CHAUSSEE, UNE PLACE OU UN CARREFOUR	1
	6090 - CONDUITE D'UN VEHICULE DANS DES CONDITIONS NE PERMETTANT PAS AU CONDUCTEUR DE MANOEUVRER AISEMENT	3
	Sous-total famille	21
	10094 - CONDUITE D'UN VEHICULE OU ENGIN A UNE VITESSE EXCEDANT L'ALLURE DU PAS SUR UN TROTTOIR OU UN TERRE-PLEIN AMENAGE EN PARC DE STATIONNEMENT	1
Vitesse	213 - CONDUITE D'UN VEHICULE A UNE VITESSE EXCESSIVE EU EGARD AUX CIRCONSTANCES	19
	25386 - EXCES DE VITESSE INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE INFERIEURE OU EGALE A 50 KM/H	1



# Suivi d'activité PVe - Année 2020

Type infraction	Circulation	Espaces naturels	Divagation d'animaux	Chasse et pêche	Nuisances	Infractions diverses	TOTAL
Janvier	129	0	7	0	38		177
Février	175	C	ď	) (	8 6	<b>&gt;</b> (	*
	) (	) (	n	>	9 9	0	214
Mars	9	0	0	0	22	13	105
Avril	28	0	9	1	27	131	193
Mai	150	2	0	က	43	32	230
Juin	177	0	7	7	35	C	326
Juillet	201	5	2	2	51	o C	264
Août	200	2	10	9	21		730
Septembre	176	1	4	m	22	0	206
Octobre	215	21	7	⊣	34	·	279
Novembre	132	2	4	-	42	19	200
Décembre	146	0	Ŋ	0	46	€	198
TOTAL	1 799	33	64	24	411	197	2 528

Rapport annuel des interventions 2020 ANNEXE 3 n'ayant pas fait l'objet d'écrits ou de procédures		
Education à l'Environnement		
En milieu scolaire :	290	élèves
En milieu extra scolaire :	192	jeunes
Avec adultes :	44	adultes
TOTAL:	526 p	personnes

Interventions Faune Domestique	
Chiens	1 654
Chats	1 069
Bovins	157
Equins	217
Ovins Caprins	167
Porcins	16
Paon	1
Poules -Canards- Lapins	99
Oie	4
Tortue	18
Rat et souris	17
Furet	
Pigeons	34
Canaris	-
Iguane	
Oiseau exotique	3
TOTAL	3 456

Interventions Faune Sauvage	
<b>es</b> (interventions pour animaux blessés	0
Chevreuils	390
Daims	9
Chamois	7
Cerfs et Biches	11
Sangliers	123
Lièvres	14
Lapin	2
Renards	262
Blaireaux	177
Martres	9
Fouines	56
Putois	4
Chauve souris	57
Castors	3
Ecureuils	31
Hérissons	300
Ragondin et Rats et Rats musqués	28
Loir	2
Chat sauvage	1
Lamas	
Total	1 486

Milan royal   1	Oiseaux (transport des blessés)	0
Milan royal         1           Buse variable         65           Chevéche d'Athéna         13           Chouette Effraie         13           Chouette hulotte         13           Epervier d'europe         9           Faucon érécrelle         59           Faucon émerillon         0           Faucon pèlerin         2           Hibou grand duc         2           Hibou grand duc         16           Canards         33           Ouette d'Egypte         0           Cigogne blanche         97           Cygne tuberculé         94           Faisan de colchide         4           Choucas des tours         0           Corbeaux freux et corneilles         23           Geai des chênes         0           Geai des chênes         0           Geai des chênes         0           Gerand Cormorant         2           2 Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron chiq fe         18           Grand Cormorant         2           9 Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron chigrete         10		0
Milan royal         1           Buse variable         65           Chevéche d'Athéna         13           Chouette Effraie         13           Chouette hulotte         13           Epervier d'europe         9           Faucon érécrelle         59           Faucon émerillon         0           Faucon pèlerin         2           Hibou grand duc         2           Hibou grand duc         16           Canards         33           Ouette d'Egypte         0           Cigogne blanche         97           Cygne tuberculé         94           Faisan de colchide         4           Choucas des tours         0           Corbeaux freux et corneilles         23           Geai des chênes         0           Geai des chênes         0           Geai des chênes         0           Gerand Cormorant         2           2 Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron chiq fe         18           Grand Cormorant         2           9 Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron chigrete         10	Autour des palombes	0
Buse variable         65           Chevêche d'Athéna         1           Chouette Effraie         13           Chouette hulotte         13           Epervier d'europe         9           Faucon crécerelle         59           Faucon pèlerin         0           Faucon pèlerin         2           Hibou grand duc         2           Hibou moyen duc         16           Canards         33           Ouette d'Egypte         0           Cigogne blanche         97           Cygne tuberculé         94           Faisan de colchide         4           Choucas des tours         0           Corbeaux freux et corneilles         23           Geai des chênes         0           Grand Cormorant         2           Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron cendré         18           Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         9           Pic vert         10		1
Chouette Hulotte         13           Chouette hulotte         13           Epervier d'europe         9           Faucon crécerelle         59           Faucon émerillon         0           Faucon pèlerin         2           Hibou grand duc         16           Canards         33           Ouette d'Egypte         0           Cigogne blanche         97           Cygne blanche         97           Cygne tuberculé         94           Faisan de colchide         4           Choucas des tours         0           Corbeaux freux et corneilles         23           Geai des chênes         0           Grand Cormorant         2           Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron cendré         18           Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28 <td></td> <td>65</td>		65
Chouette Hulotte         13           Chouette hulotte         13           Epervier d'europe         9           Faucon crécerelle         59           Faucon émerillon         0           Faucon pèlerin         2           Hibou grand duc         16           Canards         33           Ouette d'Egypte         0           Cigogne blanche         97           Cygne blanche         97           Cygne tuberculé         94           Faisan de colchide         4           Choucas des tours         0           Corbeaux freux et corneilles         23           Geai des chênes         0           Grand Cormorant         2           Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron cendré         18           Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28 <td>Chevêche d'Athéna</td> <td>1</td>	Chevêche d'Athéna	1
Epervier d'europe         9           Faucon récerelle         59           Faucon émerillon         0           Faucon pèlerin         2           Hibou grand duc         16           Canards         33           Ouette d'Egypte         0           Cigogne blanche         97           Cygne tuberculé         94           Faisan de colchide         4           Choucas des tours         0           Corbeaux freux et corneilles         23           Geai des chênes         0           Grand Cormorant         2           Iterne         6           Héron cendré         15           Sterne         6           Héron cendré         18           Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26		13
Epervier d'europe         9           Faucon récerelle         59           Faucon émerillon         0           Faucon pèlerin         2           Hibou grand duc         16           Canards         33           Ouette d'Egypte         0           Cigogne blanche         97           Cygne tuberculé         94           Faisan de colchide         4           Choucas des tours         0           Corbeaux freux et corneilles         23           Geai des chênes         0           Grand Cormorant         2           Iterne         6           Héron cendré         15           Sterne         6           Héron cendré         18           Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26	Chouette hulotte	13
Faucon crécerelle         59           Faucon émerillon         0           Faucon pèlerin         2           Hibou grand duc         16           Canards         33           Ouette d'Egypte         0           Cigogne blanche         97           Cygne tuberculé         94           Faisan de colchide         4           Choucas des tours         0           Corbeaux freux et corneilles         23           Geai des chênes         0           Grand Cormorant         2           Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron cendré         18           Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26           Moineau domestique         70           Loriot         1	Epervier d'europe	9
Faucon pèlerin         2           Hibou grand duc         2           Hibou moyen duc         16           Canards         33           30 Uette d'Egypte         0           Cigogne blanche         97           Cygne tuberculé         94           Faisan de colchide         4           Choucas des tours         0           Corbeaux freux et corneilles         23           Geai des chênes         0           Grand Cormorant         2           Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron cendré         18           Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Edward au domestique         70           Loriot         70           Loriot         70           Moineau domestique         70           Loriot         1 <td< td=""><td></td><td>59</td></td<>		59
Hibou grand duc         2           Hibou moyen duc         16           Canards         33           Ouette d'Egypte         97           Cigogne blanche         97           Cygne tuberculé         94           Faisan de colchide         4           Choucas des tours         0           Corbeaux freux et corneilles         23           Geai des chênes         0           Grand Cormorant         2           Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron cendré         18           Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26           Moineau domestique         70           Loriot         1           Pinson         5           Tarin des aulnes         0	Faucon émerillon	0
Hibou moyen duc	Faucon pèlerin	2
Hibou moyen duc         16           Canards         33           Ouette d'Egypte         0           Cigogne blanche         97           Cygne tuberculé         94           Faisan de colchide         4           Choucas des tours         0           Corbeaux freux et corneilles         23           Geai des chênes         0           Grand Cormorant         2           Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron cendré         18           Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26           Moineau domestique         70           Loriot         1           Pinson         5           Tarin des aulnes         0           Verdier d'Europe         2	Hibou grand duc	2
Ouette d'Egypte         0           Cigogne blanche         97           Cygne tuberculé         94           Faisan de colchide         4           Choucas des tours         0           Corbeaux freux et corneilles         23           Geai des chênes         0           Grand Cormorant         2           Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron cendré         18           Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26           Moineau domestique         70           Loriot         1           Pinson         5           Tarin des aulnes         0           Verdier d'Europe         2           Rougequeue         5		16
Cigogne blanche         97           Cygne tuberculé         94           Faisan de colchide         4           Choucas des tours         0           Corbeaux freux et corneilles         23           Geai des chênes         0           Grand Cormorant         2           Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron cendré         18           Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic vest         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26           Moineau domestique         70           Loriot         1           Pinson         5           Tarin des aulnes         0           Verdier d'Europe         2           Rougegorge familier         2           Roitelet triple bandeau         0           Martin pêcheur         1           Autres (sans précisions)         194	Canards	33
Cygne tuberculé         94           Faisan de colchide         4           Choucas des tours         0           Corbeaux freux et corneilles         23           Geai des chênes         0           Grand Cormorant         2           Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron cendré         18           Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26           Moineau domestique         70           Loriot         1           Pinson         5           Tarin des aulnes         0           Verdier d'Europe         2           Rougequeue         5           Rougequeue         5           Rougegorge familier         2           Roitelet triple bandeau         0	Ouette d'Egypte	0
Faisan de colchide         4           Choucas des tours         0           Corbeaux freux et corneilles         23           Geai des chênes         0           Grand Cormorant         2           Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron cendré         18           Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26           Moineau domestique         70           Loriot         1           Pinson         5           Tarin des aulnes         0           Verdier d'Europe         2           Rougequeue         5           Rougegorge familier         2           Roitelet triple bandeau         0           Martin pêcheur         1           Autres passereaux         39	Cigogne blanche	97
Choucas des tours         0           Corbeaux freux et corneilles         23           Geai des chênes         0           Grand Cormorant         2           Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron cendré         18           Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26           Moineau domestique         70           Loriot         1           Pinson         5           Tarin des aulnes         0           Verdier d'Europe         2           Rougequeue         5           Rougegorge familier         2           Roitelet triple bandeau         0           Martin pêcheur         1           Autres passereaux         39           Autres (sans précisions)         194	Cygne tuberculé	94
Corbeaux freux et corneilles         23           Geai des chênes         0           Grand Cormorant         2           Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron cendré         18           Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26           Moineau domestique         70           Loriot         1           Pinson         5           Tarin des aulnes         0           Verdier d'Europe         2           Rougequeue         5           Rougegorge familier         2           Roitelet triple bandeau         0           Martin pêcheur         1           Autres passereaux         39           Autres (sans précisions)         194	Faisan de colchide	4
Geai des chênes         0           Grand Cormorant         2           Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron cendré         18           Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26           Moineau domestique         70           Loriot         1           Pinson         5           Tarin des aulnes         0           Verdier d'Europe         2           Rougequeue         5           Rougequeue         5           Rougegorge familier         2           Roitelet triple bandeau         0           Martin pêcheur         1           Autres passereaux         39           Autres (sans précisions)         194	Choucas des tours	0
Grand Cormorant         2           Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron cendré         18           Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26           Moineau domestique         70           Loriot         1           Pinson         5           Tarin des aulnes         0           Verdier d'Europe         2           Rougequeue         5           Rougegorge familier         2           Roitelet triple bandeau         0           Martin pêcheur         1           Autres passereaux         39           Autres (sans précisions)         194	Corbeaux freux et corneilles	23
Pie bavarde         15           Sterne         6           Héron cendré         18           Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26           Moineau domestique         70           Loriot         1           Pinson         5           Tarion des aulnes         0           Verdier d'Europe         2           Rougequeue         5           Rougegorge familier         2           Roitelet triple bandeau         0           Martin pêcheur         1           Autres passereaux         39           Autres (sans précisions)         194	Geai des chênes	0
Sterne         6           Héron cendré         18           Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26           Moineau domestique         70           Loriot         1           Pinson         5           Tarin des aulnes         0           Verdier d'Europe         2           Rougequeue         5           Rougegorge familier         2           Roitelet triple bandeau         0           Martin pêcheur         1           Autres (sans précisions)         194	Grand Cormorant	2
Héron cendré       18         Grande Aigrette       0         Martinet noir       50         Tourterelle Turque       26         Pigeon sp       38         Grives sp       9         Hirondelles sp       42         Pic epeiche       8         Pic vert       10         Merle noir       28         Etourneau sansonnet       8         Mésange       26         Moineau domestique       70         Loriot       1         Pinson       5         Tarin des aulnes       0         Verdier d'Europe       2         Rougequeue       5         Rougegorge familier       2         Roitelet triple bandeau       0         Martin pêcheur       1         Autres passereaux       39         Autres (sans précisions)       194	Pie bavarde	15
Grande Aigrette         0           Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26           Moineau domestique         70           Loriot         1           Pinson         5           Tarin des aulnes         0           Verdier d'Europe         2           Rougequeue         5           Rougegorge familier         2           Roitelet triple bandeau         0           Martin pêcheur         1           Autres passereaux         39           Autres (sans précisions)         194	Sterne	6
Martinet noir         50           Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26           Moineau domestique         70           Loriot         1           Pinson         5           Tarin des aulnes         0           Verdier d'Europe         2           Rougequeue         5           Rougegorge familier         2           Roitelet triple bandeau         0           Martin pêcheur         1           Autres passereaux         39           Autres (sans précisions)         194	Héron cendré	18
Tourterelle Turque         26           Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26           Moineau domestique         70           Loriot         1           Pinson         5           Tarin des aulnes         0           Verdier d'Europe         2           Rougequeue         5           Rougegorge familier         2           Roitelet triple bandeau         0           Martin pêcheur         1           Autres passereaux         39           Autres (sans précisions)         194	Grande Aigrette	0
Pigeon sp         38           Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26           Moineau domestique         70           Loriot         1           Pinson         5           Tarin des aulnes         0           Verdier d'Europe         2           Rougequeue         5           Rougegorge familier         2           Roitelet triple bandeau         0           Martin pêcheur         1           Autres passereaux         39           Autres (sans précisions)         194	Martinet noir	50
Grives sp         9           Hirondelles sp         42           Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26           Moineau domestique         70           Loriot         1           Pinson         5           Tarin des aulnes         0           Verdier d'Europe         2           Rougequeue         5           Rougegorge familier         2           Roitelet triple bandeau         0           Martin pêcheur         1           Autres passereaux         39           Autres (sans précisions)         194	Tourterelle Turque	26
Hirondelles sp       42         Pic epeiche       8         Pic vert       10         Merle noir       28         Etourneau sansonnet       8         Mésange       26         Moineau domestique       70         Loriot       1         Pinson       5         Tarin des aulnes       0         Verdier d'Europe       2         Rougequeue       5         Rougegorge familier       2         Roitelet triple bandeau       0         Martin pêcheur       1         Autres passereaux       39         Autres (sans précisions)       194	Pigeon sp	38
Pic epeiche         8           Pic vert         10           Merle noir         28           Etourneau sansonnet         8           Mésange         26           Moineau domestique         70           Loriot         1           Pinson         5           Tarin des aulnes         0           Verdier d'Europe         2           Rougequeue         5           Rougegorge familier         2           Roitelet triple bandeau         0           Martin pêcheur         1           Autres passereaux         39           Autres (sans précisions)         194		9
Pic vert       10         Merle noir       28         Etourneau sansonnet       8         Mésange       26         Moineau domestique       70         Loriot       1         Pinson       5         Tarin des aulnes       0         Verdier d'Europe       2         Rougequeue       5         Rougegorge familier       2         Roitelet triple bandeau       0         Martin pêcheur       1         Autres passereaux       39         Autres (sans précisions)       194	Hirondelles sp	42
Merle noir       28         Etourneau sansonnet       8         Mésange       26         Moineau domestique       70         Loriot       1         Pinson       5         Tarin des aulnes       0         Verdier d'Europe       2         Rougequeue       5         Rougegorge familier       2         Roitelet triple bandeau       0         Martin pêcheur       1         Autres passereaux       39         Autres (sans précisions)       194	Pic epeiche	8
Etourneau sansonnet       8         Mésange       26         Moineau domestique       70         Loriot       1         Pinson       5         Tarin des aulnes       0         Verdier d'Europe       2         Rougequeue       5         Rougegorge familier       2         Roitelet triple bandeau       0         Martin pêcheur       1         Autres passereaux       39         Autres (sans précisions)       194	Pic vert	10
Mésange       26         Moineau domestique       70         Loriot       1         Pinson       5         Tarin des aulnes       0         Verdier d'Europe       2         Rougequeue       5         Rougegorge familier       2         Roitelet triple bandeau       0         Martin pêcheur       1         Autres passereaux       39         Autres (sans précisions)       194	Merle noir	28
Moineau domestique         70           Loriot         1           Pinson         5           Tarin des aulnes         0           Verdier d'Europe         2           Rougequeue         5           Rougegorge familier         2           Roitelet triple bandeau         0           Martin pêcheur         1           Autres passereaux         39           Autres (sans précisions)         194	Etourneau sansonnet	8
Loriot       1         Pinson       5         Tarin des aulnes       0         Verdier d'Europe       2         Rougequeue       5         Rougegorge familier       2         Roitelet triple bandeau       0         Martin pêcheur       1         Autres passereaux       39         Autres (sans précisions)       194		26
Pinson         5           Tarin des aulnes         0           Verdier d'Europe         2           Rougequeue         5           Rougegorge familier         2           Roitelet triple bandeau         0           Martin pêcheur         1           Autres passereaux         39           Autres (sans précisions)         194	Moineau domestique	70
Tarin des aulnes         0           Verdier d'Europe         2           Rougequeue         5           Rougegorge familier         2           Roitelet triple bandeau         0           Martin pêcheur         1           Autres passereaux         39           Autres (sans précisions)         194	Loriot	
Verdier d'Europe2Rougequeue5Rougegorge familier2Roitelet triple bandeau0Martin pêcheur1Autres passereaux39Autres (sans précisions)194	Pinson	
Rougequeue5Rougegorge familier2Roitelet triple bandeau0Martin pêcheur1Autres passereaux39Autres (sans précisions)194	Tarin des aulnes	
Rougegorge familier2Roitelet triple bandeau0Martin pêcheur1Autres passereaux39Autres (sans précisions)194	Verdier d'Europe	
Roitelet triple bandeau 0 Martin pêcheur 1 Autres passereaux 39 Autres (sans précisions) 194	Rougequeue	
Martin pêcheur1Autres passereaux39Autres (sans précisions)194		
Martin pêcheur1Autres passereaux39Autres (sans précisions)194		
Autres (sans précisions) 194		1
		39
Total 1037	Autres (sans précisions)	
	Total	1037

ciens - Reptiles - Poissons (interven	
Batraciens	451
Couleuvre à colier	16
Python	0
Autre serpent	1
Caméléon	0
Pogona	0
Lésard sp	1
Tortue de Floride	7
Cistude	2
Poissons	5
Total	483
Insectes et arachnides	
Mygale	1
Frelons, abeilles(interventions)	22
Autres insectes	15
Total	38
Total Faune Sauvage	3 044

# Comptage faune sauvage

	nbr gardes	total en heures
Daims + cervidés		
Lynx + loup		
Milan Royal		1
Total		1

Autres opérations "faune"	
Intervention site à Castors	15
Relevé des filets batraciens : nombre de relevés	451
Ouverture ou fermeture des barrières pour la campagne de prot	48
Contrôle brame du cerf	13
Contrôle des cartes pêche	726
Problème pêche et chasse	68
Pêche electrique	0
Contrôle des chasseurs	15
Surveillance des terriers de blaireaux et pose de répulsif	0
Contrôle paintball/Air soft	0
Estimation dégats de gibiers	0
Commission chasse	0
Tir d'effarouchement corvidés et étournaux : nombre d'interventi	8
Contrôle pêche	

Pose de répulsif terrier de blaireau	1	
Nichoirs	7	
Autres opération "environnement"		
Feux (genants, écobuages et autres)	490	
Nuisances olfactives	39	
Interventions salubrité		
Interventions pollutions	74	
Interventions bruits	455	
Dégradations	109	
Rassenblement jeunes	16	
Surveillance RNR CSA ENS	68	
Ramassage myrtille	1	
Ramassage pneumatiques (nbr de pne	493	
Dépôts d'immondices sans indices (ramassage)	1904	
Réunions Natura 2000 et autres	13	
Opération VTT hors sentier	2	
Opération motos	20	
Surveillance cueillette Arnica et Gentia	22	
Ramassage pneumatiques (nbr de pneus)	527	
Interventions plantes invasives	47	
Autres opérations		
Baignades Surveillance lacs	78	
Opérations effectuées avec le déminaç	9	
Détecteur de métaux	4	
Recherches de personnes	12	
Respect règlementation COVID19	13820	
Opérations funéraires	407	
Services d'ordre, circulation	449	
Réceptions, cérémonies, AG,inaugura	156	
Urbanisme	183	
Surveillance chalet	26	
Circulation	310	
Stationnement	405	
Code de la route	76	
Mise en fourrière	1	
Différent de voisinage	125	
Encombrement voie publique	27	
Surveillance particulière autres	32	

### **CHRISTIAN GRAWEY**

Le 19 avril dernier, le chef de poste Nicolas Krust et son adjoint, Sandro Addesa m'apprenaient que toutes les conditions semblaient réunies pour un petit reportage sur la migration des salamandres entre Orschwihr et le Val du Pâtre. l'ai rejoint les brigadiers de Soultz dans cet univers glacé et inhospitalier. Nuit noire, pluie fine, clignotants, torches brandies par deux hommes en uniformes verts balayant la route étroite, il régnait cette nuit-là une ambiance bien mystérieuse. La nuit était un peu trop fraîche pour les batraciens. Très peu ont décidé de sortir du bois pour traverser la route. La déception de ne pas voir les ovovivipares tachetés a été largement compensée par le brillant exposé des deux brigadiers sur les us et coutumes de nos salamandres.



Photo DNA

# DITES-LE

BRIGADES DÉSARMÉES .- Jean-Louis Bouton, ancien directeur de la Brigade verte, souhaite réagir à l'avis du conseil municipal de la commune de Petit-Landau, concernant l'armement des gardes champêtres de la Brigade verte (notre édition du

25 janvier).

« Avec dix voix contre, quatre pour et une abstention, le conseil municipal de Petit-Landau a émis un avis défavorable à la requête émanant du syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin qui souhaite doter ses agents d'une arme de défense [...]. Les missions des gardes champêtres ont évolué. Régulièrement, ils assurent avec les gendarmes et les policiers municipaux, qui, eux, sont armés d'une arme de poing, des services mixtes sur des contrôles routiers et sur des manifestations diverses, au contact de gens de plus en plus agressifs vis-à-vis des agents de la force publique.

Mesdames, Messieurs les élus, ne réagissez pas comme dans les années 90, quand la polémique enflait sur l'intérêt d'armer ou non les policiers municipaux? On voit ce qu'il en est maintenant. Les temps ont changé et les interventions en milieu rural, périurbain et urbain sont de plus en plus délicates et peuvent s'avérer dangereuses. L'actualité est là pour nous le rappeler tous

les jours.

Alors oui, il faut armer les gardes champêtres de la Brigade verte après une formation pointue sur la psychologie, la législation, l'armement et les techniques de tir, afin de garantir leur sécurité et celle de la population. La police de proximité se fait avec des outils et l'armement en est un. J'espère que les dix élus ayant voté contre ne connaîtront pas un jour une situation tragique dans leur commune leur faisant regretter leur décision. »

MODE D'EMPLOL- Nous ne publions aucun courrier anonyme. Même si les identités ne paraissent pas dans la rubrique, tous les courriers (électroniques ou postaux) doivent comporter les coordonnées de leur auteur (prénom, nom, adresse complète et numéro de téléphone). Les courriers sont à envoyer à alsredactionmul@lalsace.fr ou à L'Alsace, 2, avenue Aristide-Briand, 68100 Mulhouse.



lwww.lalsace.frl venoredi 21 Février 2020 | l 10 6 |



ESECURITED La question de l'armement

# La brigade verte revient à la charge

Depuis le mois dernier, les municipalités se prononcent pour ou contre l'armement des brigades vertes. Une quinzaine ont déjà dit non, faisant péricliter le projet, car le préfet a demandé une unanimité des communes adhérentes.

epuis 2016, la question de l'armement des brigades vertes revient régulièrement sur le tapis. Au centre du débat : le Glock 17 un pistolet semi-automatique calibre 9 mm. « Le suiet est touiours là à couver. Il revient sur la table à chaque comité syndical et avant la période de Noël du fait de la sécurisation des marchés », explique la directrice des brigades vertes Sylviane Peter. « On a une pression tant des communes que des agents. » Elle évoque l'évolution du métier, des tâches, une dange-rosité croissante. « À l'automne dernier, des agents se sont fait me-

nacer à la serpette sur le ban de Rouffach. Ils ont eu l'énorme chance qu'il y ait, à proximité, un peloton de gendarmerie », renché rit Rémy Hava, responsable environnement du syndicat. « Notre président pense qu'il se doit de sécuriser les agents »

L'opération aurait un coût non

négligeable : environ 200 000 € (1 000 € par arme, 1 500 € par tête pour la formation, sans compter la création d'un lieu de stockage sé-curisé ou encore les séances de tirs d'entretien, etc.), « Si cela se faisait un jour, ce serait sans doute en plusieurs phases », souligne la directrice. Elle précise par ailleurs que l'utilisation de cette arme serait sécurisée. « Il y a sept filtres avant d'être armé » : les exercices de tir, la formation continue, l'examen chez un psychiatre, etc. Sylviane Peter ajoute encore que ce serait « une responsabilité supplémentaire pour la structure, puisqu'on est jamais à l'abri » d'une bavure.



Les gardes champêtres de la brigade verte présentent leurs moyens de protection : matraque télescopique, monottes et pistolet à gaz lacrymogène. Photo L'Alsace

# CARTE D'IDENTITÉ

 L'Alsace compte 75 gardes dont 59 dans le Haut-Rhin et 16 dans le Bas-Rhin.

C'est le sénateur Henri Goetschy qui a l'idée, en 1988, de créer une structure, la brigade verte, un syndicat mixte auquel peuvent adhérer des communes contre cotisation, dans le Haut-Rhin. Elles obtiennent ainsi un service sept jours sur sept. Le syndicat compte 60 agents statutaires, mais aussi 14 chevaux - qui appartiennent à leurs cavaliers -, huit motos, un scooter des neiges, douze vélos, six vélos electriques et 23 véhicules motorisés.

■ 327 communes haut-rhinoises sur 365 ont rejoint la brigade verte. S'ajoutent, depuis 2014, deux collectivités bas-rhinoises, Muttersholtz puis Kintzheim. Lebudget est de 4 millions d'euros, indique la directrice: « Le département participe à hauteur de 38 % des ressources de fonctionnement. » Le reste provient des cotisations des communes. Celle-ci est de 1,15 € par habitant + 1,15 € par hectare + un coefficient (0,00273) appliqué au potentiel financier de la com-mune. Pour exemple, cela représente environ 130 000 € pour Colmar, 20 000 € pour Soultz ou 1 300 € pour Saint-Bernard

Les brigades vertes sont dotées de tous les pouvoirs de police, notamment en ce qui concerne le Code de la route.

# « J'espère qu'ils ne sont pas

Régulièrement sollicité, le syndicat a mené une enquête auprès des gardes et des élus en 2017 ; l'affaire s'était arrêtée là. Le mouvement s'est accéléré l'an dernier, sans doute du fait des élections municipales à venir. « L'actuel président, le maire de Roggenhouse Henri Masson, ne se représente plus. C'est un sujet qui lui tient à cœur, il

voulait le faire aboutir avant son départ », explique Rémy Hava. La loi permet aux gardes champêtres d'être armés sous réserve de l'accord du maire. Au printemps 2019, le syndicat a sollicité l'avis du préfet sur la question. Ce der-nier a indiqué qu'il était d'accord si toutes les communes adhérentes l'étaient aussi.

Le challenge n'est pas aisé pour les défenseurs de l'armement, mais somme toute logique. « Com-

Une révolution culturelle

ment aller d'un point A à un point Ben traversant des communes où l'armement est permis et d'autres, non? », interroge Sylviane Peter Les brigades vertes ont donc demandé aux maires de donner leur avis, ce qui est en cours depuis janvier. En théorie, le maire peut trancher seul, mais souvent il consulte son conseil municipal, parfois son bureau. Le 17 février, Sylviane Peter a comptabilisé déjà 117 oui et 16 non-Orun seul non suffit à faire

# L'ÉQUIPEMENT

Aujourd'hui, l'agent des brigades vertes dispose de diverses armes qui lui ont été accordées ces quinze dernières années.

- 2013 : bâton télescopique et bombe lacrymogène (de petite capacité, donc à faible portée) 2016: gilet pare-balles.
- \*Décembre 2019 : pistolet la-crymogène JPX, avec une portée plus grande que la bombe.

capoter le projet, du fait de la pré-

conisation préfectorale. Si la consultation n'est pas finie, les brigades vertes savent d'ores et déjà que l'armement des agents ne se fera pas encore ce coup-là. La procédure va-t-elle être relancée après les élections ? Les brigades vertes vont-elles passer à l'étape supérieure en intégrant l'armement dans les statuts, ce qui aurait pour conséquence de voir partir les communes anti-armement? Tout dépendra du nouveau président des brigades. Mais Sylviane Peter ne pense pas que le projet va tomber dans les oubliettes « car il y a une vraie demande. C'est un réel souci pour nous. l'espère qu'ils ne sont pas en danger......
Textes : Annick WOEHL

Photos: Thierry GACHON

Voir notre vidéo sur le site internet : www.lalsace.fr

# Maires « pour » ou « contre »

Les « pour »

« La légitime défense » : le conseil municipal de Muntzenheim a voté pour l'armement à huit voix sur onze, avec l'appui du maire Marc Bouché, « Je suis pour car on demande aux brigades vertes les mêmes services qu'à la gen-darmerie. À partir de là... Rien que voir l'arme, même si elle n'est pas sortie, je pense que ça peut freiner les ardeurs de certaines personnes! C'est une question de protection pour les agents, surtout quand on voit ce qui peut se passer au-jourd'hui – le caillassage des pompiers, des choses comme ça. On n'est pas au far-west, mais la légitime défense est quand même de mi se! Et puis il v a aussi les animaux renversés par les voitures ; aujourd'hui, les gardes n'ont pas les moyens de les achever. Il y a pas mal d'avantages à l'armement. »

on n'est pas aux États-Unis, mais...»: la commune de Zillisheim a aussi donné son feu vertà l'armement des brigades ver tes. « Je trouve que les missions de la brigade verte ont un peu évolué, comme, malheureusement, les in-dividus et les comportements », ju-ge le maire Joseph Goester. « Et surtout, il ne faut pas oublier qu'on est dans une période un peu trouble avec des risques d'attentat. Il ne s'agit pas que les gardes champê-tres tirent sur tout le monde, on n'est pas aux États-Unis! Mais ils doivent être en mesure de se défendre en cas de problème »

# Les « contre »

« Pas assez informés » : Marcello Rotolo, maire de Soultz, a tranché la question de l'armement des brigades vertes au sein du bureau, avec ses adjoints. Et la réponse a été non. « C'était très partagé : moi, par exemple, je n'étais pas contre. Je crois que mes collègues étaient en manque d'informa-tions. On aurait voulu une réunion où on aurait pu en discuter. Pour les élus, la brigade verte, c'est plutôt une police de prévention. En plus, on a déjà la police municipale et la gendarmerie. Il y a suffisamment d'agents qui sont armés dans

- « On veut remplacer l'intelligence de la parole par une arme à feu » : « Je suis complètement contre!», affirme Bertrand Ivain, maire de Saint-Bernard, avant d'ajouter : « En l'armant, on va dé naturer complètement la brigade verte, on va changer son image. Le garde champêtre est quelqu'un vers qui on va spontanément. Ce sont des hommes et des femmes dont la seule arme a été l'intelligence de la parole et on veut remplacer l'intelligence par une arme à feu... Pour moi les gardes sont là pour mettre du lien social par la parole et par l'exemple. Ils ont un restige incroyable en zone rura-! Parce que ce sont des gens de dialogue, des gens qui savent être bienveillants et qui, même quand ils réprimandent, restent dans la pédagogie, »

# Si les gardes champêtres que nous avons rencontrés sont tous pour l'armement, on les sent tiraillés entre leur identité culturelle et les conséquences de l'évolution de leur métier.

armement des brigades vertes n'est pas une question simple, déjà pour les gardes champêtres eux-mêmes. Ce serait un changement radical de culture, d'image. « Au début, i'étais très mitigé, comme tout le monde », confie Denis Wisselmann, responsable du secteur sud, 50 ans, vingtsept ans de métier, « Si on est pour et qu'il y a une bavure, on le regrettera, mais si on est contre et qu'un collègue se fait agresser ou que personne ne peut le défendre, on le regrettera aussi.... »

Les gardes champêtres semblent tiraillés entre leur culture et divers éléments qui les poussent à l'armement. À commencer par leur responsabilité vis-à-vis de leurs collègues : « Je suis qui, moi pour dire non et mettre mes gens en dan-ger? », interroge Denis Wisselmann. Alors, malgré les doutes. tous penchent pour l'armement et font la liste des arguments en ce

Le métier et la société change Il v a d'abord leur vécu et l'évolution du métier et de la société, avec une croissance du danger et de l'agressivité. « En zone urbaine, on est confrontés à toutes les formes de délinquance », constate Valéry Deparis, 45 ans dont vingt à la brigade verte, responsable du dans les parcs et jardins, le centre ville, le quartier sensible, » S'ajou tern à cela les marchés de Noël. À dre, les risques sont aussi



Valéry Doports, responsable d poste de Colmer. Photo L'Alsece

présents sur ses autres secteurs d'intervention. « Le péri-urbain est la zone de loisirs des citadins, on retrouve la même population avec laquelle on a des difficultés. Et dans le secteur rural, on a le problème de l'isolement, des contacts avec les braconniers et les bra queurs qui viennent lâcher le coffre-fort volé en zone reculée.

Son collègue Jean-Pierre Mehr. 59 ans, dans les brigades vertes de-puis trente ans, chef du poste de Vieux-Thann, raconte : « Mon équipe couvre 33 communes de l'ouest péri-urbain de Mulhouse aux Vosges avec toute la vallée de Thann. Ça comprend la Doller où on vient se baigner, laver sa voiture, faire du quad, de la moto, j'en passe et des meilleures....»

L'agent évoque la partie montagne avec de nombreux abris isolés où des jeunes se regroupent et là on est vraiment seuls. On arrive à deux agents, dans le noir, on ne sait jamais sur combien de personnes on va tomber et dans quel état elles sont. » Denis Wisselmann renchérit : « Depuis trente ans, on va au



n-Plerre Mehr, resp Vieux-Thann. Photo L'Alsace

potit buntiour la chance ! »

# Uniforme : « En bleu ou en vert, ous pouvez être une cible » Valéry Deparis évoque aussi

Puniforme: « On représente une fonction. Qu'importe la couleur, que ce soit du bleu ou du vert, vous pouves être une cible. » Jean-Pierre Mehr va encore plus loin : « On est un vecteur de haine en tant que certaint de l'ordre. »

À armes égales Denis Wisselmann évoque un déséquilibre des forces : « On sait qu'on peut avoir des gens armés en face, des chasseurs, des gens du vovage, des braconniers... Tout le nde finalement a une arme, anuf les brigades vertes ! Il faudrait qu'on soit à hauteur égale, ça nous mettrait dans une posture d'approche différente. »

# L'effet dissussit

Tous répètent que l'arme, ce n'est pas vraiment pour s'en servir, mais pour dissuader les potentiels seurs. « Faut pas que ça tom-



Denis Wisselmonn, chef

be dans le côté agressif », souligne Denis Wisselmann. « C'est pour se défendre, point! » Jean-Pierre Mehr crait fort à « l'effet psycholo-Metric croft fort a "Feffet psycholo-gique » de l'arma : « On l'a vu, du jour au lendemain, quand on nous a donné dus glieis pare balles en 2016 : les potentials agresseurs gardaient davantage leurs distan-

# ers froides

Tous les agents ont le souvenir d'une intervention limite : l'internellation de jeunes cambrioleurs à Grussenheim sans savoir si ceuxci étaient armés ou pas, le contrôle d'un homme pour conflit de voisinage qui, quelques semaines plus tard, tue son frère jumeau... Jean-Pierre Mehr raconte avoir « pris parfois des petits coups », notamment « un coup de cutter dans le dos lors de l'interpellation de deux jeunes qui avaient volé un quad », il y a une dizaine d'années au plan d'eau de Reiningue. L'agression n'est pas venue des voleurs, mais du « public » qui s'était regroupé



**GUEBWILLER** 

www.dna.fi

MERCREDI 26 FÉVRIER 2020 1.10 €



Sourité Sécurité

# Armement : les brigades vertes reviennent à la charge

Depuis le mois dernier, les municipalités se prononcent pour ou contre l'armement des brigades vertes. Une quinzaine ont déjà dit non, faisant péricitier le projet, car le préfet a demandé une unanimité des communes adhérentes.

D epuis 2016, la question de l'armement des brigades vertes revient régulièrement sur le tapis. Au centre du débat : le Glock 17, un pistolet semi-automati-que calibre 9 mm. « Le sujet est toujours là, à couver, Il revient sur la table à chaque comité syndical et avant la période de Noël du fait de la sécurisation des marchés », explique la directrice des brigades vertes, Sylviane Peter. « On a une pression tent des communes que des agents. » Elle évoque l'évolution du métier, des tâches, une dangerosité croissante. « À l'automne dernier, des agents se sont fait menacer à la serpette sur le ban de Rouffach. Ils ont eu l'énorme chance qu'il y ait, à proximité, un peloton de gendarmerie », renchérit Rémy Hava, responsable environnement du syndicat. « Notre président pense qu'il se doit de sécuriser les agents. »

L'opération aurait un coût

Uopération aurait un coût non négligeable : environ 200 000 € (1 000 € par arme, 1 500 €.par tête pour la formation, sans compter la création d'un lieu de stockage sécurisé ou encore les séances de tirs d'entretien, etc.). « Si cela se faisait un jour, ce serait sans doute

# L'équipement

Aujourd'hui, l'agent des brigades vertes dispose de diverses armes qui lui ont été accordées ces quinze dernières unnées.

 2013 : bâton (élescopique et bombe lacrymogène (de petite capacité, donc à faible portée).

= 2016 ; gilet pare bal-

Décembre 2019 : pistolet lacrymogène IPX, avec une portée plus grande que la bombe.



Les gardes champètres de la brigade verte présentant leurs moyens de protection : matraque télescopique, menottes et pistolet à gaz lacrymogène. Photo L'Alsace/Thierry GACHON

en plusieurs phases », souligne la directrice. Elle précise par ailleurs que l'utilisation de cette arme serait sécurisée. « Il y a sept filtres avant d'être armé » : les exercices de tir, la formation continue, l'examen chez un psychlatre, etc. Sylviane Pefer ajoute encore que ce serait « une responsabilité supplémentaire pour la structure, puisqu'on n'est jamais à l'abri » d'une bavure.

### « J'espère qu'ils ne sont pas en danger »

Régulièrement sollicité. le syndicat a mené une enquête auprès dos gardes et des élus en 2017 ; l'affaire s'était arrêtée là. Le mouvement s'est accéléré l'an dernier, sans doute du fait des élections municipales à venir. « L'actuel président, le maire de Roggenhouse, Henri Masson, ne se représente pas. C'est un sujet qui lui tient à cœur, il voulait le faire aboutir avant son départ », explique Rémy Hava. La loi permet aux gardes champêtres d'être armés sous réserve de l'accord du maire. Au printemps 2019, le syndicat a sollicité l'avis du préfet sur la question. Ce dernier a indiqué qu'il était d'accord si toutes les communes adhérentes l'étaient aussi.

Le challenge n'est pas aisé pour les défenseurs de l'armement mais, somme toute logique. « Comment aller d'un point A à un point B en

# Carte d'identité

L'Alsice compte 75 gardes dont 59 dons le Haut-Rhin et 16 dans le Bas-Rhin.
 C'est le sénateur Henri Goetschy qui a l'idée, en 1988, de créer

Ceal le sénateur Henri Goetschy qui a l'idée, en 1988, de crèce me structure, la brigade verte, un syndiest mixte auquel peuvent adhérer des communes contre cotisation, dans le Haut-Rhin. Elles obtiennent ainsi un service sept jours sur sept. Le syndicat compte 60 agents statutaires, mais aussi 14 chevaux - qui appartiement à leurs cavaillers - huit motos, un scooter des neiges, douze vélos, six vélos électriques et 23 véhicules motorisés.

douze vélos, six vélos electriques et 23 véhicules motorisés.

327 communes haut-rhinolses sur 365 ont rejoint la brigade verte. S'ajoutent, depuis 2014, deux collectivités bas-rhinolses. Muttersholtz puis Kintzheim. Le budget est de 4 millions d'ences, indique la directrice. Le département participe à hauteur de 38 % des ressources de fonctionnement. Le reale provient des cotisations des communes. Celle et est de 1,15 € par habitant + 1,15 € par hectore + un coefficient (0,002/5) appliqué au potentiel financier de la commune Pour exemple, cela représente environ 130 000 € pour Colmar, 20 000 € pour Soultz ou 1 300 € pour Simil-Bernard.

Les brigades vertes sont dotées de tous les pouvoirs de noilce.

 Les brigades vertes sont dotées de tous les pouvoirs de police notamment un ce qui concerne le Code de la route.

traversant des communes où l'armement est permis et d'autres, non? », interroge Sylviane Peter. Les brigades vertes ont donc demandé aux maires de donner leur avis, ce qui est en cours depuis janvier. En théorie, le maire peut trancher seul, mais souvent il consulte son conseil municipal, parfois son bureau. Le 17 février, Sylviane Peter a comptabilisé déjà 117 oui et 16 non. Or un seul non suffi à faire capoter le projet, du fait de la préconisation préfectora-

Si la consultation n'est pas terminée, les brigades vertes savent d'ores et déjà que l'armement des agents ne se fera pas ençore ce coup-là. La procédure va-t-elle être relancée après les élections? Les brigades vertes vont-elles passer à l'étape supérieure en intégrant l'armement dans les statuts, ce qui aurait pour conséquence le départ des communes anti-armement? Tout dépendra du nouveau président des brigades. Mais Sylviane Peter ne pense pas que le projet va tomber dans les oubliettes « car il y a une vraie demande. C'est un réel souci pour nous. J'espère qu'ils ne sont pas en danger ... »

Annick WOEHL

➤ ➤ ➤ Voir notre vidéo sur www.dna.fr

CORONAVIRIUS Confinement

# La Brigade verte habilitée à contrôler

du Haut-Rhin sont habilités, aux règles du confinement. du coronavirus, les agents depuis mardi, à verbaliser Également sur le front Reportage à Jungholtz. de la Brigade vecte es contrevenants

ponseble du secteur Centre de la Brigadeverte du Haut-Rhin Nicomes de libertés publiques que las Krust n'en revient teurours pas elabalt recoverans qu'il may aille à la Bagade verte d., Haut-Rhen of the a jacobais vuice - Scon m'avan dit qu'on en arnverait un iour en France, à appliquer des nostries aussi restrictives en termens contrôlerions les habitants lorsqu'ils sorient de chez eux pour cile je niv aurais pas eru ' i Resstation can etheure par roun mardimesti à 1 km autour de feur domile la facon dont sa mission a évoiné aepais le aébat de la pandé-

re que nous sommes sur place et il est on effet saistssant att regard de affleence du milieu de la semane akors qu'il se trouve devant la basshach, a Jungholtz, licu de pelerinage et de loisirs habruellement très řísogenté – Cafart plesdívne heu-Le contraste La population a pris ionscience de l'impostance du respect de confinement peu avant B est egatement déconcerte par lique Noue-Dame-de-Threrence qu'il voit, ce march 24 mars e week-end dernier n y a personne

# qui « a clarifié la situation » Un arrêté préfectorai

aport products. Dans la foulière les agents de la Bagade verte ont élé habilités a verhaliser les contreve-296 cm 23 mars 2020 d'ungence ces any pares fardins publies maparcours de santé en terraites de nauts and regles du confinement Rhin isterdisan par un arrôté Lacwur zerne face all geidemne de eer Le 20 mas le prefer du Haux Genes forêts beigns aires de jeux par PN electronique dos nº 2020

aurence Ehrsam, adjointe au chef de poste de Soultz, étaient marti dans le secteur de Jungholtz, Micolas Krust, responsable du secteur Centre de la Brigade verte du Maut-Rhim, et sa collègue chacun dans son véhicule. Photo L'Alsace/Hervé KiELWASSER

nd-19), Lamende de 4º catégone s'éseve à 155 € et peut monter jusge à 1500€ en cas de recidive.

affirme ie garde Ces décisions nous ont soulahon Nous étions un peu dans le champêtre Depuis le passage au stade 3 his agents de la Brigade verte, en coordination avec la gendarmente les posices aumacipales et les maires, ory patrouillé abu de ges car edes out clarifié la situasensibiliser et de consedier la population mais également d'être 🚎 sibles sur le terrain Le sumple lait atteste Salviano Peter, directree de la Brigade verte du Haut de se montrer a une vertu dissuasi Rhin fron intervery ercontre, Hou avant

Lunds its gardes champenes fast du spon autsi qu'à une danie other te income the property and the poétaient encent dans le registre de Guecerschwitht, j.e. en affanc a una « una chamma d'une vingtanne d'empéres qui ecoutan de la musi entre Gueberschwihr et Pfallen la pedegogic et de l'intomnation que sur une aixe deseux après avoir

Vacation funéraire

ovend to resto vers futterbach pour assurer upe ragarion funcial-Wers 15 h Laurence Emsam

Sufficience against describes of.

Cure ense nous depande d'être urès réactifs car la nature siénte de

De quelle manière cette crise

sanitaire fait-elle évoluer

les missions des gardes

Attention à la délation

Mothe vidéo sur www.letsace.fr

du degré de gravite de l'incident

appels pour dénonciation » « Une recrudescence des

du Haut-Rhin, Quel est son rôle directrice de la Brigade verte dans le dispositif de contrôle Sylviane Peter, vous êtes du confinement?

de la Brigade verte du Haut-Rhin dont le siège se trouve à Soultz. Archives UNIsace/Thierry GACHON Sylviane Peter est directrice confinement. Larrêté pris pur le préfet du Haut-Rhin le 20 mars a gardes champêtres sont habilités a respecturaient pas les règles du interdit Faccès aux parcs, jardins publica, gravières forêts, perges aires de jeux, parceurs de santé et aux décrets d'application de la Joi face à l'épidémic de Covid-19, les terrains de sport urbains nos Nos agents travailient aux cotés les missions de police qui relèvent des des élus de proximité. Suite d'urgence du 23 mars pour faire verbaliser les personnes qui ne agents contrôlent done parliculièdes maires albi de faire appliquer de leurs compétences, en complémentarité avec les polices municipales, la gendamiente et la police nationale. Notre priorité est vraiment de nous adapter aux demanement cos ficas.

en évaluer Penjeu. C'est legatime si on constate qu'un barbecue rascans un jardin, mais pas lorssemble une dizaine de personnes

qu'une personne est en tiein de enfant ou qu'un agriculteur circusortir son chien accompagne d'un le en tracteur, ec qui est parfaite De queis effectifs disposea-vous

Soixante-dix agents travaillent dans le Haut-Rhin Habituelletorre, mais en ce moment ils ne sont que 16 à 17, du fait des mesures sanitaires et de sécurité qui ont eré prises. Les agents patroudlent chacun dans une coinare différente-mêne a costanious perdeux nvent als sont 30 à 35 par jour, sept lours sur sapt. à parcousir le terris pour courrir le département?

Propos recueillis par V. 8. semiMest an Covad-19

Steele part d'une

prontenent

Merculips SERKANI

inous aroms délinic à certains des autorisanons spéciales d'absence pour qu'ils paissant s'occuper de des avec des symptômes qui res-

descence des appeis de dénonciaion, voire de délation. Dentere

aotre travali évolue au quotidien. Virus avons remerqué une recrueurs reseires, des habitants obsersent ce qui se passe dans la rue, nent ou nous envotent des courde vegéteux des personnes qui se Sonne intentions e est parfois totatensent injustific Avant ac nous alester il faut premdre la cuesure

lems wasne nous telephoniels pour neus signalet des teux

chey.

CONTACTER La Brigade verte sept tours sur sept de 8 ft a 22 n de Hast Rhin est kagsænle まりまた。なが20 FB

# **CORONAVIRUS**

# Policiers de proximité, les gardes champêtres contrôlent les promeneurs

Également sur le front du coronavirus, les agents de la Brigade verte du Haut-Rhin sont habilités, depuis mardi, à verbaliser les contrevenants aux règles du confinement. Reportage à Jungholtz.

Par Véronique BERKANI - 27 mars 2020



Police de proximité rurale, urbaine et périurbaine, la Brigade verte du Haut-Rhin patrouille pour faire respecter les mesures de confinement. Nicolas Krust, responsable du secteur Centre de la Brigade verte du Haut-Rhin, et sa collègue Laurence Ehrsam, adjointe au chef de poste de Soultz, étaient mardi dans le secteur de Jungholtz, chacun dans son véhicule. Photo L'Alsace/Hervé KIELWASSER

Cela fait trente ans qu'il travaille à la Brigade verte du Haut-Rhin et il n'a jamais vu ça. « Si on m'avait dit qu'on en arriverait un jour en France à appliquer des mesures aussi restrictives en termes de libertés publiques, que nous contrôlerions les habitants lorsqu'ils sortent de chez eux pour s'aérer une heure par jour maximum à 1 km autour de leur domicile, je n'y aurais pas cru! » Responsable du secteur Centre de la Brigade verte du Haut-Rhin, Nicolas Krust n'en revient toujours pas de la façon dont sa mission a évolué depuis le début de la pandémie.

Il est également déconcerté par ce qu'il voit, ce mardi 24 mars, alors qu'il se trouve devant la basilique Notre-Dame-de-Thierenbach, à Jungholtz, lieu de pèlerinage et de loisirs

habituellement très fréquenté. « Ça fait plus d'une heure que nous sommes sur place et il n'y a personne... » Le contraste est en effet saisissant au regard de l'affluence du milieu de la semaine passée. « La population a pris conscience de l'importance du respect du confinement peu avant le week-end dernier. »

Brigade verte : « Une recrudescence des appels pour dénonciation » Haut-Rhin : contrôler les promeneurs jusque dans les forêts

# Un arrêté préfectoral qui clarifie la situation

Le 20 mars, le préfet du Haut-Rhin interdisait par un arrêté l'accès aux parcs, jardins publics, gravières, forêts, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport urbains. Dans la foulée, les agents de la Brigade verte ont été habilités à verbaliser les contrevenants aux règles du confinement par PV électronique (loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19). L'amende de 4e catégorie s'élève à 135 € et peut monter jusqu'à 1 500 € en cas de récidive.

« Ces décisions nous ont soulagés car elles ont clarifié la situation. Nous étions un peu dans le flou avant », affirme le garde champêtre. Depuis le passage au stade 3, les agents de la Brigade verte, en coordination avec la gendarmerie, les polices municipales et les maires, ont patrouillé afin de sensibiliser et de conseiller la population, mais également d'être visibles sur le terrain. « Le simple fait de se montrer a une vertu dissuasive », atteste Sylviane Peter, directrice de la Brigade verte du Haut-Rhin (voir interview ci-contre).



« Le simple fait de se montrer a une vertu dissuasive », atteste Sylviane Peter, directrice de la Brigade verte du Haut-Rhin. Photo L'Alsace/Hervé KIELWASSER

Lundi, les gardes champêtres étaient encore dans le registre de la pédagogie et de l'information. « À Gueberschwihr, j'ai eu affaire à un jeune homme d'une vingtaine d'années qui écoutait de la musique sur une aire de jeux après avoir fait du sport, ainsi qu'à une dame

qui se promenait avec son bébé entre Gueberschwihr et Pfaffenheim, à bien plus de 1 km de sa résidence. Je leur ai demandé de rentrer chez eux », témoigne Laurence Ehrsam, adjointe au chef de poste de Soultz, en patrouille avec Nicolas Krust.

# Vacation funéraire

Le lendemain, l'heure est à la répression. Les deux agents, en patrouille ce mardi de 14 h à 22 h, ont pour mission de surveiller en priorité les lieux interdits par l'arrêté du 20 mars. Un habitant de Jungholtz se dirige à vélo vers le parking faisant face à l'étang de pêche, suivi de son fils âgé de 7 ans. L'homme est bien informé et muni de son attestation de déplacement dérogatoire nouvelle formule. Nicolas Krust échange quelques mots avec lui, le temps de s'assurer qu'il ne pénétrera pas dans la forêt et respectera le délai d'une heure de promenade.



Suivi de son fils de 7 ans, ce cycliste est bien informé et est muni de son attestation de déplacement nouvelle formule. Photo L'Alsace/Hervé KIELWASSER

Vers 15 h, Laurence Ehrsam prend la route vers Lutterbach pour assurer une vacation funéraire - autre prérogative de la Brigade verte - dans un Ehpad où deux personnes sont décédées. « Il s'agit d'assister à la fermeture des cercueils et à la pose des scellés lorsque le maire ne peut pas le faire. » Précaution supplémentaire en cette période de Covid-19, la garde champêtre sera équipée d'un masque FFP3, de gants, de lunettes et d'une combinaison jetable. Nicolas Krust prend la route vers la croix Zimmermann, au pied du Grand Ballon, point de départ très prisé de nombreuses randonnées et fréquenté par les « teufeurs » qui y organisent des rave parties depuis plusieurs étés. Les lieux sont tout aussi déserts qu'à 5 km en contrebas. « Les gens font preuve de civisme et de solidarité », conclut le garde champêtre avant d'embarquer dans sa Dacia blanche siglée pour pousser vers les cols du Firstplan et du Bannstein.

# DNA - Santé

# Moustique tigre : présent dans trois communes haut-rhinoises

Le moustique tigre est désormais recensé dans 67 départements français mais en quantités très variables. Dans le sud du Haut-Rhin, la campagne de démoustication a déjà commencé.

24 avr. 2020 à 11:53 | mis à jour le 25 avr. 2020 à 14:53



Le moustique tigre est reconnaissable à ses rayures blanches. Photo EID Mediterranee/AFP

# La démoustication ne connaît pas de trêve

La lutte contre les moustiques ne connaît pas de trêve. Même en période de confinement. La compétence est départementale – elle est déléguée au service de démoustication de la Brigade verte du Haut-Rhin. « Nous avons traité l'ensemble des gîtes larvaires sur les dix communes concernées – sept dans le bassin potassique autour du Rothmoos, et Saint-Louis, Bartenheim et Rosenau autour de la Petite Camargue alsacienne », explique Philippe Bindler, chef du service.

« Nous avons fait notre boulot, aux habitants de faire le leur ! Pourquoi ne pas profiter du confinement pour faire un peu de ménage dans les jardins ? », sourit Philippe Bindler. Pour des nuits tranquilles et des apéros sans déboires, il vaut mieux prévenir, et chacun peut y contribuer : les moustiques aiment aussi les villes et villages, en particulier le nouveau moustique tigre.

# Moustique tigre : présent mais discret

Ce tout petit moustique, 5 mm seulement, n'est présent pour l'heure que dans trois communes dans le Haut-Rhin, à Saint-Louis où il a posé problème dans certains quartiers l'an passé, à Holtzwihr et Wickerschwihr. Il s'agit de freiner sa progression... « C'est pour cela que c'est important que chacun fasse preuve de civisme ». Il faut « supprimer toute eau stagnante dans le jardin. Un centimètre cube d'eau peut suffire pour que le moustique tigre ponde. Il adore par exemple les pieds de parasol. » Il faut aussi se méfier des jouets d'enfant (une remorque de tracteur ou un seau en plastique), d'un arrosoir pas complètement vide, etc. « Dans les zones urbanisées, les moustiques, nous les fabriquons nous-mêmes », conclut-il.

# L'ALSACE DU 16 JUIN 2020

# **FROENINGEN**

# Décharges sauvages : un important dépôt découvert au bord de l'Ill

Si le Sundgau est encore relativement épargné, les constats de ce type ont bondi dans le département depuis le confinement.



Le nombre de dépôts sauvages constatés dans le Haut-Rhin, comme ici à Froeningen, a bondi entre avril et mai cette année. DR

Entre 8 et 9 m3 de déchets divers et variés déposés à même le sol, en pleine nature, gravats, emballages, plastiques et autres résidus provenant visiblement d'un chantier : c'est la découverte faite le 8 juin dernier par les gardes-champêtres de la brigade verte de Walheim.

Un dépôt sauvage d'envergure à deux pas de l'Ill, à Froeningen, en bordure d'un terrain agricole à l'écart de la route et, forcément, relativement à l'abri des regards.

# Jusqu'à 75 000 € d'amende

Si les déchets sont toujours là depuis leur découverte, c'est d'abord parce que les agents de la brigade verte espèrent bien confier le ramassage au premier concerné : « le but premier, c'est de le faire nettoyer par le pollueur », confirme Hervé Beck, adjoint au chef de poste de Walheim.

Première étape : tenter d'identifier le ou les auteurs en recherchant d'éventuels documents au milieu des détritus. Encore « en pleine investigation », les gardes champêtres en profitent pour rappeler que ce type d'incivilités relève d'un délit passible, dans le cas de l'abandon ou dépôt de déchets par une entreprise, d'une peine pouvant aller jusqu'à deux ans de prison et/ou 75 000 euros d'amende, selon le Code de l'environnement.

« Ça peut aller jusqu'à la confiscation du véhicule qui a servi », précise Hervé Beck. Pour un particulier, la loi prévoit une contravention de 5e classe, soit une amende maximum de 1 500 euros.



Le nombre de dépôts sauvages constatés dans le Haut-Rhin, comme ici à Froeningen, a bondi entre avril et mai cette année. DR

# Les dépôts sauvages en « forte hausse »

Pour la brigade verte, c'est aussi l'occasion de sensibiliser encore et toujours la population. D'autant que le confinement semble avoir libéré certaines mauvaises habitudes quant à l'abandon de déchets dans la nature. Les gardes champêtres du Haut-Rhin font ainsi face ces dernières semaines à une « forte hausse » des dépôts sauvages. Entre avril et mai 2019, 85 dépôts sauvages avaient été constatés dans le département, contre 132 sur la même période cette année. « Certaines déchetteries n'étaient pas forcément ouvertes, d'autres fonctionnent sur rendez-vous ou il fallait faire la queue. Certains ont préféré jeter simplement leurs déchets ailleurs... »

« Dans le Sundgau, on est encore relativement préservé, même pendant le confinement », explique Hervé Beck. Ce qui n'est pas forcément le cas des zones plus urbaines. « Dans le secteur de Mulhouse, c'est régulièrement qu'on découvre ce genre de dépôt. Avec des déchets en tous genres. »

# « Pas que le pollueur qui va payer »

« Ce genre de dépôt, c'est l'affaire de tous, conclut Hervé Beck. Parce qu'il n'y a pas que le pollueur qui va payer. À l'arrivée, c'est l'ensemble de la collectivité qui va payer. On est tous victimes quand on a ce genre d'agissements. »

Depuis le 1er avril, la commune d'Altkirch est elle aussi adhérente à la Brigade verte. Les gardes champêtres de Walheim y interviennent notamment pour « la problématique des déchets », avec aussi de fastidieuses opérations de fouille dans les sacs-poubelles des usagers peu enclins à jouer le jeu de la collecte sélective.

# HAUT-RHIN

# La Brigade Verte doit retrouver l'équilibre

Le comité du syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin, réuni récemment à la MAB de Soultz, présente un compte déficitaire et se prépare à y remédier.

e comité du syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin, la Brigade Verte, s'est réuni récemment à la MAB de Soultz, pour le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget 2020.

Le président, Henri Masson, a évoqué l'élection du nouveau bureau exécutif prévu en septembre. Patrick Barbier, maire de Muttersholtz, commune adhérente à la Brigade Verte, siégera en tant que membre consultatif.

Le compte administratif 2019 est en déficit, soit 95 664,51 € de fonctionnement et 27 324,16 € d'investissement. Compte tenu des résultats cumulés reportés,

74 127,25 € en fonctionnement et 29 799,49 € en investissement seront affectés au budget primitif 2020. Adopté à l'unanimité, celui-ci s'établit à 4 235 672 €, équilibré en fonctionnement (3 956 188,25 €) et en investissement (279 483,75 €).

Le premier objectif du comité syndical est de rétablir l'équilibre budgétaire, avec des charges du personnel conséquentes. Début 2020, quatre gardes champêtres ont été recrutés pour remplacer des départs. Dix retraites sont prévues dans les trois prochaines années. Un agent du poste de Soultz assurera la surveillance du lac du Ballon durant l'été.

# Hausse de la contribution des communes

La contribution des communes passe à 1,20 €/habitant/hectare (1,15 € en 2019). Il est prévu d'acquérir deux véhicules



Début 2020, quatre gardes champêtres ont été recrutés pour remplacer des départs. Archives L'Alsace/Thierry GACHON

pour le transport des chevaux, des vélos à assistance électrique, du matériel informatique, des effets vestimentaires et des clés pour l'accès aux fichiers du service d'immatriculation des véhicules seront acquis.

À noter, l'adhésion de Lauten-

bach-Zell le 1er juillet 2019 et d'Altkirch le 1er avril 2020.

Une mission, à titre expérimental, est à l'étude sur le site du Champ du Feu, sous forme d'adhésion des communes du massif, du 1º juillet au 31 octobre 2020. Le coût horaire de la prestation serait de 34 €, financé à 40 % par le conseil départemental du Bas-Rhin.

La Brigade Verte a été désignée opérateur public par l'Agence régionale de Santé pour la démoustication. Son coût (45 000 €), calculé au prorata de la surface et de la population, concerne dix communes. S'y ajoute un forfait de 3 000 € pour Saint-Louis pour la lutte spécifique contre le moustique tigre.

Le président a encore évoqué l'implication de la Brigade Verte sur le périmètre de la Collectivité Européenne d'Alsace, à partir de janvier 2021.

Gabrielle SCHMITT HOHENADEL

# CHAMP DU FEU

# De nouveaux agents sur le massif

Le premier équipage de la brigade verte est arrivé ce dimanche matin au Hohwald. Pendant six mois, des agents de cette unité haut-rhinoise étendront leurs patrouilles au Champ du Feu, à titre d'expérimentation.

es agents ont été accueillis au Hohwald par le maire Patrick Conrad. Un point rapide sur la journée, puis tout le monde a pris la direction du sommet. Le beau temps étant synonyme de foule, voilà qui annonçait du travail en perspective.

De la police rurale et environnementale aux problèmes d'urbanisme en passant par les incivilités en tout genre

Le binôme formé par Valéry Deparis et Jean-Philippe Loewert vient de Sigolsheim. Ces gardes champêtres intercommunaux affichent respectivement 20 et 29 années d'expé-



Quand la brigade verte (à gauche) croise une autre patrouille à vélo sur le massif, celle de l'ONF. Photo DNA

rience.

Leur mission peut se résumer en trois points : informer, sensibiliser et, si nécessaire, verbaliser. Leur champ d'intervention, bien plus vaste, va de la police rurale et environnementale aux problèmes d'urbanisme en passant par les incivilités en tout genre.

Dès l'arrivée au sommet, la voiture siglée « Brigade verte » intrigue. Des touristes viennent spontanément échanger quelques mots avec les deux agents.

Ces derniers s'inscrivent en complémentarité des services de gendarmerle ou de l'ONF, dont une patrouille a d'ailleurs croisé la route des deux Haut-Rhinois à midi, vers la Serva.

# Juste un feu de barbecue ce dimanche

La brigade verte a passé la journée sur le massif, entre les communes du Hohwald, de Belmont et de Breitenbach.

Sa présence sera désormais régulière, mais aléatoire. Les interventions se feront selon les besoins, définies avec les trois communes. Seuls les maires seront tenus au courant des jours de passage.

Ce dimanche, au final, s'est révélé plutôt « calme ». Malgré l'affluence, le binôme aura juste dû faire éteindre un feu barbecue.

# Un test appuyé par le Département

La brigade a été créée dans le Haut-Rhin à la fin des années 80. Elle y couvre 80 %, des communes avec 70 agents.

Le président du Bas-Rhin Frédéric Bierry a eu l'idée de faire intervenir l'unité aussi dans notre département, où deux villages (Muttersholtz et Kintzheim) faisaient déjà appel à ses services.

# 120 ha classés

Restait à trouver une zone touristique sensible pour ce projet porté et relayé par la conseillère départementale locale, Nathalie Ernst.

Le Champ du Feu a été retenu avec ses 120 ha classés en Natura 2000 et réserve

naturelle biologique. Un massif qui concentre de nombreuses activités ludiques de plein air. Sans oublier les motards.

Breitenbach, Belmont et Le Hohwald, trois communes dont les bans se partagent le massif, ont été d'accord pour expérimenter le projet sur six mois. Le Département finance de son côté le projet à hauteur de 40 %.



Le maire du Hohwald (à droite) présentant les limites des trois bans communaux. Photo DNA

BELMONT Champ du Feu

# La Brigade Verte entre en action

Les communes de Belmont, Brettenbach et du Hohwald, soutenues par le conseil départemental, expérimentent des surveillances ponctuelles sur le Massif du Champ du Feu. Des agents de la Brigade Verte du Haut-Rhin y patrouillent depuis le début du mois pour lutter contre les éventuelles incivilités.

dest un concept qui fonctionne très bien dans le Haul-Rhin depuis 30 ans et on souhaiteraît le développer sur le Bas-Rhin. L'objectif de la Brigade Verte étant de contribuer à l'éducation et à la formation de ceux qui utilisent les milieux naturels, nous avons mis en place, sur une période de six mois, des palrouilles qui interviennent deux fois par semaine sur le site ». Henri Masson, président des Brigades Vertes se dit satisfait de cette « première » sur le Champ du

# Informer et verbaliser

Autour du président Frédéric Bierry, Guy Hazemann, Patrick Conrad et Jean-Pierre Piela, respectivement maires de Belmont, Hohwald et Breitenbach approuvaient pour leur part cette initiative visant à maitrenir une certaine sécurité du périmètre. « On est dans une phase expérimentale, on a besoin de prendre nos repères. On fonctionne en responsabilité partagée avec l'ONF et les gendames. l'idée étant d'informer les usagers des dangers relatifs no tainment aux feux de forêts et du respect de la nature » indique Rémy Hava, responsable de l'Environnement à la Brigade Verte.

Ce rôle qui allait si bien autre fois au garde champêtre a pris un autre sens car les agents disposent d'autres moyens qui leur permetent d'exercer les différentes missions plus efficacement et en sécurité « C'est un beau symbole pour la préservation de notre environnement ainsi qu'un soutien aux maires face aux incivilités rencontrées sur le massifi » reliver Fréde.

ric Bierry.

Les patrouilles auront lieu un jour de la semaine ainsi que le week-end (samedi ou dimanche). Les patrouilleurs ont déjà eu à faire face à quelques incivilités, comme l'utilisation desbarbecues dans des zones propices aux feux de forêts « On essaic avant tout de rester pédagogue, par la prévention, en discutant avec les

gens. Mais ce n'est pas toujours évident, l'éducation de nos concitoyens reste un gros soucis » convient Rémy Hava.

vient Rémy Hava.
À l'heure qu'il est, la Brigade
Verte n'a pas encore eu à sanctionner mais si une situation se présente, les agents assermentés auront tout loisir de verbaliser. Comme l'a souligné Henri Masson, la Brigade Verte, c'est la « bé

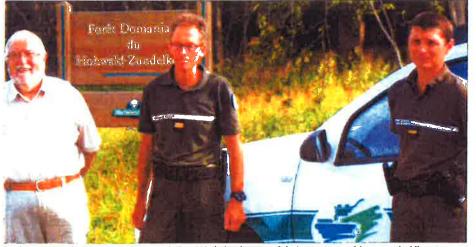
# Les motards dans le viseur des élus

Les routes autour du Champ du Feu restent un terrain de jeu privitégié des motards qui font parfois dans l'excès. Le vitesse, le bruit des moteurs restent un souci quotidien dans cette période estivale, sans compter qu'ils mettent en danger les touristes et autres randonneurs. Les élus ont interpellé ce même Prédéric Bierry à ce sujet. Ce dernier s'est engagé à intervenir auprès des associations de motards.

quille du maire » Par leurs com pélences et la connaissance du territoire d'intervention, ses agents restent offrent un précieux soutien pour les multiples tâches municipales.

La Brgade Verte a trouvé ses adeptes sur les hauteurs du Champ du Peu et le concept pour rait très bien se développer sur d'autres sites bas Rhinois. C'est en lout cas le souhait de Henri Mas son qui attend un retour positif de cette première expérience. Ren dez-vous en décernibre pour le bilan.

J-M. H



Henri Masson, le président des Brigades Vertes du Haut-Rhin était présent aux côtés des agents, pour faire un premier bilan. Photo DNA

BREITENBAGH L'environnement et le cadre de vie au cœur de leurs préoccupations

# En tournée avec la brigade verte

Les habitants de Belmont, de Breitenbach et du Hohwald afnsi que les touristes qui fréquentent le massif du Champ du Feu ont eu l'occasion de la croiser à maintes reprises depuis le 1º7 juillet : la brigade verte sillonne le terrain deux jours par semaine, y compris les weekends et jours fériés.

C e dimunche après-midi, Cyril Dubne, adjoint au chef de poste et Arthur Oster, assistant garde champêtre, tous deux basés à Colmar, ont endossé leur tenue de service de la brigade verte. De 13 à 21 heures, ils auront pour tâche de subvenir aux missions que les municipalités leur ont confiées. « Nous appliquons les pouvoirs de police du maire. Chaque commune a ses arrêtés spécifiques », explique le premier. « Cette proximité par rapport aux élus et aux habitants, la diversité des missions et des paysages », voilà ce qui motive le jeune Arthur. « 1ci, pour le moment, nous

« Ici, pour le moment, nous suscitons la curiosité, la méfiance aussi. Les gens ont encore une méconnaissance de notre travail.» Les fonctionnaires, eux, s'emploient à repérer les rues, les chemins ruraux et forestiers, les lieux « à risques » dans chacun des villages. Une reconnaissance loin d'être évidente pour ces novices du secteur, d'autant plus que ce ne sont pas toujours les mêmes qui patrouillent. Mais l'œil est attentif, vigilant et exercé à capter les moindres détails « Nous nous devons de connaître l'aspect environmemental et bistorique. »

nemental et historique. »
La tournée à Breitenbach débute. Direction le stade où une première intervention pour dépôt d'immondices a déjà eu lieu les jours précédents. Et là,



A la recherche d'un Indice... Qui a fait ce dépôt sauvage ? Photos DNA

même scénario. Un monticule d'elfets usagés a été déposé devant le container à vêtements (qui déborde, il est vrai). « Les habits se trouvant à l'extérieux de ce dernier, ils ne pourront plus être utilisés, ils seront détruits. Les gens ne connaissent pas forcément ce fonctionnement, leur geste part souvent d'une bonne intention. Et comme le vidage est assuré par une associution, nous ne pouvons pas agir », regretle Cyril

Plus încompréhensible : des reliefs de nourriture et de boisson sont éparpillés, juste à coté d'une borne de collecte à biodéchets. Provocation ? « Au bout d'un moment, ces comportements ne nous étonnent plus. J'ai encore espoir qu'on réussise à éviter ce genre de dépôt. »

Direction ensuite vers les hauteurs, sur le parking du parc Alsace aventure au col du Kreuzweg où des vols à la roulotte ont été signalés. Aujourd'hui, aucun visiteur indélieur es efait prendre la main dans un véhicule. Autre lieu où l'on constate souvent ce méfait: près de la cascade du Hohwald.

### Gaz au poivre et gilet pare-balles

En route vers le refuge Tannhütte, endroit sensible égotement, les deux gardes champéters reviennent sur leurs multiples domaines d'intervention : non-respect du Code de la route, protection de l'environnement, de la flore et de

la faunc, nuisances sonores, infractions chasse et pêche. Comme d'autres garants de l'ordre public, ils sont dotés d'un équipement spécifique : bombe lacrymogène, matraque télescopique, menotés et depuis fin 2019, pistolets lanceurs de gaz au poivre, gilet pare-balles pour quelques missions spéciales.

Devant le refuge, deux familles finissent de pique-niquer. Tout est en ordre, aucun déchet, aucune autre présence suspecte. La ronde se poursuit par les chemins forestiers, puis les rues du village. Les agents sont attendus à la gendarmerie de Villé pour évoquer une collaboration future. Leur patrouille dominicale fera l'objet d'un bulletin de service et ligurera dans le rapport mensuel.



Ces vêtements ne seront pas recyclés.



Cyrll Dubuc et Arthur Oster, gardes champêtres de la brigade verte : un métier aux 150 compétences.

# Une dizaine de jours plus tard...

Valéry Deparis, chef de poste et Alexandra Emisellem, dont c'est la première tournée dans le secteur, se retrouvent en mairie avec deux représentants de la municipalité. Un arrèté préfectoral vient de limiter l'usage de l'eau jusqu'au 31 octubre. Lei, des ruisseaux sont ponctuellement à sec, des fontaines se vident. Il s'agie pour la brigade verte de reperrer d'éventuelles petitus rete mues dans les cours d'eau, ce qui est strictement interdit. Une visite sur site s'impose. Si des infractions sont établies, les responsables seront

d'abord contactés verbalement. Le dialogue d'abord, avant la répression.

Chiens qui divaguent, moutons errant au bord de la route et jusqu'en forêt, une situation récurrente qui importune le voisinage et qui n'a pas encore trouvé de solution, malgré de nombreuses mises en garde. Un problème que la brigade verte envisage de résoudre.

Cessentinelles de la nature et protecteurs du caire ae vie ont déjà trouvé leur pluce et leur utilité dans le massif du Champ du Feu. Cyril Debus l'assure: « D'autres commune's se renseignent déjà... » L. F.

# Sergents de verdure, baugards, gardes champs...

Identifié sous des dénominations variées, le métier de garde champêtre a connu des fortunes diverses. Retour sur plusieurs siècles d'évolution.

La police rurale est très ancienne, puisqu'elle remonte au haut
Moyen Âge. On trouvel atrace des
premiers gardes champêtres bien
avant l'an 900. Le messier d'alors a
pour mission de surveiller les
moissons etofficie sur lesterres seigneuriales. Sous le règne de Louis
XIV, en plus de la surveillare des
récoltes, ils auront à proléger le
droit exclusif de chasser. Appelés
baugards, gardes champs, gardes
messiers, sergents de verdure ou
gardes champêtres, ces agents
exercent une police impliquable
envers les braconniers et les glaneurs et sont totalement impopulaires dans le monde rural. Ils perdent alors leurs pouvoirs sous la
pression des paysans.
Ils seront bien vite rétablis, leur

Ils seront bien vite rétablis, leur nomination revient au maire avec avis du sous-préfet, ils prêtent serment devant le juge de paix du canton. Le cotys des gardes champêtres est créé en 1791, leur statut adopté en 1795, Leur voilà devenus fonctionnaires et obligatoires dans chaque village. Paiblement rémunérés, toujours mal-aimés dans les campagnes, peur espectés aussi, ils sont en outre des hommes à tout faire, four à lour crieurs de men. Pire, ils out matuvaise reputation, traités de buveurs, d'alcooliques notoires, de braconniers, d'amis des voleurs eux-mêmes. Ce n'est qu'au XXI siècle



Antoine Geiger (debout, Ici avec des chasseurs) était garde champêtre à Breltenbach vers 1950. Document remis

qu'ils auront droit à davantage de considération. Au XX's siècle, its deviennent des personnages incontournables du paysage villageois. En 1914, ce sont eux qui annoncent l'avis de mobilisation dans les campagnes isolées. Dutant les deux guerres, ce sont également eux qui souvent apportent de funestes nouvelles aux fernancs

dont les maris sont au front. Leur disparition s'amorce en 1958, leur poste n'étant plus obligatoire. Par souci d'économie, la plupart des maires ne remplaceront pas ceux qui partent à la re-

# in feuilletant les archives...

A Breitenbach, les archives communales mentionnent leur présence dans les comptes rendus de conseil municipal ou dans les documents de recensement. En 1834, la commune embauche un deuxième garde champêtre, car « un seul ne peut passurveiller une banlièue a ussi étendue que la nôtre » En 1856, leur nombre passe à trois pisqu'en 1869, quand il n'en reste plus qu'un. Durant cette période, deux d'entre eux seront c'voqués (et remplacés), « accusés de négligence dans l'accomplisse-

ment de leurs devoirs » par une plainte signée par sept conseilleur. Les rapports du maire et de la gendarmerie établissent « un défaut de surveillance : ils se sont livrés à des occupations étrangères à leur emploi, donc il devient urgent de pourvoir à la réorganisation deces services. De plus, les deux riontaucun service militaire et ne savent ni lire ni écrire. »
Charles Dollé, titularisé à ce pos-

Charles Dollé, titularisé à ce poste en 1965, fut le dernier garde champêtre de la commune. À son décès, en 1979, il ne fut pas rempla-

# Devenir garde champêtre

Un concours administratif permot d'accéder à la profession. Les candidats admis cherchent une structure qui recrute des gardes champêtres stagiuires, fonction qu'ils occuperont un an. Cette collectivité les envoie en formation à Montpellier ou à Amiens durant trois mois pendant lesquels ils aeront en immersion dans les polices municipales, les gendarmeries...

gendarmeries.

Si cette période probatoire s'avère concluante, l'agrément du procureur de la République, l'assermentation auprès du tribunat d'instance et l'attestation délivrée par le Centre national de la fonction publique territorale permettront a l'agent d'exercer les fonctions de garde champètre.

# **AILLEURS EN CENTRE-ALSACE**

Muttersholtz est la première commune bas-rbinoise à avoir adhéré, fin 2014, à la brigade verte, syndicat haut-rhinois. Aujourd'hui, le maire Patrick Barbier ne s'en passerait plus : « J'ai fait mon premièr mandat sans eux, mon deuxième avec, je peux vous assurer que ca change la vie d'un maire dans la gestion des incivilités! C'est l'équivalent d'une police municipale mais la grande différence, c'est le prix. »

L'intervention de la brigade verte à Muttersholtz, au moins trois fois par semaine de laçon aléatoire, coûte 14 000 euros par au à la commune. « A ce pir sils. J'ai un demi-poste de policier municipal », assure Patrick Barbier. Danste Haut-Rhin, les communes qui adhèrent à la brigade verte bénéficient d'une subvention du conscil départemental dont ne peuvent jouir les communes bas-shinoises. A Kintzheim, une réflexion est en cous sur le nuintien de la brigade verte, qui intervient depuis octobre 2015 sur la commune. Celte dernière bénéficie par ailleurs depuis le 1º septembre dernier de la présence, quelques heures par semaine, de la police municipale de Châtenois. « On expérimente jusqu'au 31 décembre la cohabitation entre les deux, pour voir comment ils peuvent se réparir les tâches, explique le maire de Kintzheim, Christian Schleifer. On fera un point en fin d'annéé. »

La communauté de communes du Ried de Marckolsheim a plusieurs fois évoqué, elle aussi, une adhésion à la brigade verte. La naissance de la communauté européenne d'Alsace, au l'ej janvier 2021, et l'espoir d'une subvention pour toutes les collectivités qui auraient recours au syndical, pourrait faire évoluer les choses.

F. E.

# Assemblée générale

# Édouard Leiber élu président de la Brigade verte

L'élection du nouveau bureau exécutif de la Brigade verte s'est déroulée mercredi soir à Meyenheim, dans le cadre de l'assemblée générale du Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin, Édouard Leiber, maire de Husseren-les-Châteaux, succède à Henri Massion à la présidence.

assemblée générale du Syndicat mixte des gardes champétres intercommunaux du Haut-Rhins'est tenue mercredi soir dans la salle polyvalente de Meyenheim, sous la présidence d'Henri Masson, ancien maire de Roggenhouse. Le rapport d'activité de 2019 fait notamment état d'une augmentation du nombre de dé-

pôts sauvages dans le département (1 645 constats contre 1 495 en 2018), des interventions pour des chiens en divagation (1 685) et des chats (1 027), en augmentation de 20 % par rapport à 2018, sans oublier 3 333 pneumatiques ramassés et évacués avec le concours du conseil départemental du Haut-Rhin pour le recyclage (le triple par rapport à 2018).

# Une vingtaine d'agents à l'honneur

En fin d'année, les agents ont été dotés, à titre expérimental, de pistolet JPX Piexon, une arme non létale qui propulse du gel polvré (L'Alsace du 5 juillet). Cette réunion a aussi été l'occasion de mettre à l'honneur une vingtaine

d'agenta pour vingt et trente années de service, en leur remettant la médaille régionale, départementale et communale.

Après l'annonce des résultats de l'élection des membres du bureau exécutif, représentants des communes, les élus se sont retirés pour procéder à l'élection du nouveau président et des vice-présidents. Édouard Leiber, maire de Husseren-les-Châteaux, succède à Henri Massion, à la tête de la Brigade verte depuis douze ans. Il sera entouré de quatre vice-présidents : Karine Pagliarulo, vice-présidente du conseil départemental, Pierre Schmitt, maire d'Eglingen, Raymond Husser, adjoint au maire d'Andolsheim, et Roland Husser, maire de Gueberschwihr.

C.Do.



Édouard Leiber, maire de Husseren-les-Châteaux (au centre avec la chemise blanche, 6º en partant de la gauche) est le nouveau président du Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin. Photo L'Alsace/Carine DOPPLER

RECONSINEMENT Brigade verte

# une surveillance uee qu'au printemps plus complid espaces natu

agents de la Brigade verte du des espaces naturels permise reillance. Une mission moins simple que lors du **précé**dent Haut-Rhin, qui poursuivent par des règles plus souples. d'une fréquentation accrue Le reconfinement n'a pas modifié le quotidien des eurs patrouilles de surconfinement, en raison

ment, rien ou presque n'a changé au siège de la Brigade verte du Haut-Rhin, à Soultz. « Nous et à cheval », indique la directrice Sylviane Peter. « La seule différence, c'est que nous nous concentrous un peu plus sur les zones reculées et nous n'intervenons plus pour contrôler les automobilistes, sauf évidemment si nous en croisons dans les zones naturelles, ou en soutien epuis le début du reconfinepoursuívons nos patrouilles de surveillance en véhicule, à pied, à VTI des gendarmes », précise-t-elle.

plus simple pour nous, puisque les Cette fois-ci, les gens peuvent aller Si le premier confinement au printemps est encore dans toutes les mémoires, cette nouvelle mouture en diffère quelque peu par ses règles nettement moins draconiennes, qui ont un impact direct sur le travail des quelque 60 gardes champêtres opérant dans le Haut-Rhin. « Au printemps dernier, le travail était espaces naturels étaient interdits au public », remarque la directrice. se promener en foret s'ils le souhai-



Locatoble d'un promeneur par les brigades vertes du côté d'Orschwihr : l'attestation est en règle, la tistance par rapport au domicile aussi. Photo L'Alsace/Stéphane CARDIA

Au pied de la colline, nos deux

velo sur le dos! », sourit-il.

agents croisent Gilles Hacker, pro-

tat, c'est que nous avors beaucoup plus de personnes sur la voie publirue, avec beaucoup de dérogations oossibles, ce qui complique quelque peu notre mission », ajoute Sylriane Peter.

# « nous donne plus de temps pour la surveillance » L'annulation des fêtes

manifestations ont été annulées, ça nous concentrer sur nos missions Autre différence notable, alors

qué pour nous de faire toutes les vérifications et c'est assez chronophage! Ceci dit, comme toutes les nous donne plus de temps pour

> responsable de l'environnement à a direction de la Brigade verte. " Ce n'est pas parce qu'on voit un véhicuplus simple pour nous, car il était plus strict », confirme Rémy Haba, Le premier confinement était tent, en ayant leur attestation et en

respectant évidemment la distance de 1 km de leur domicile. Le résul-

avoir de problèmes de dépôts sauvages, comme ceux constatés lors tes: « Nous ne devrions donc plus du premier confinement », estime Rémy Haba de forêt, qu'il n'a pas l'autorisation le à l'arrêt quelque part, en bordure d'être là. Il existe des dérogations pour les sportifs de haut niveau ou pour les professionnels de la montagne, par exemple. C'est plus compli-

# « Il est probable qu'on nous demandera d'opérer un tour de vis supplémentaire »

Nous recevons beaucoup d'appels manquer de recul quant aux effets de ce reconfinement, qui n'a pas encore donné lieu à des verbalisa-Pour l'heure, la direction affirme tions. « Dans un premier temps nous privilégions la pédagogie

travail qu'ici mais, comme l'Ecomusée a fermé ses portes, je reste à meneur habite non loin de là : il sonnellement, je préférerais être au la maison et je promène mon chien de même l'après-midi », explique-tle matin, tandis que ma femme fair il. L'attestation est valide et le pro peut repartir l'esprit tranquille. Il n'y a pas foule en ce jour de semaine sur les chemins bordant la colline du Bollenberg, du côté d'Orschwihr, mais on peut quand même se. « La phipart des gens que nous contrôlons sont en règle », explique le garde champêtre Daniel Dagon, y croiser I'un ou l'autre promeneur, attestation en poche et chien en lais-

neur (avec son chien) présente ha tois avec les agents, il écopera finaceux qui auraient oublié leur attestation ou qui ne respecteraient pas indique Daniel Dagon. « Mais ça ne Un peu plus loin, un autre promeaussi une attestation valide. Mais lement d'un rappel à la loi. « Pour mentaire. Après un échange cour la distance de 1 km, pour l'instant l'homme est domicilié à Issenheim soit bien plus que le kilomètre régle nous faisons de la sensibilisation » va probablernent pas durer... menant lui aussi son chien. « Je tra-vaille à l'Écomusée d'Alsace. Per-

ment peu désireux de se faire contrôler. « Pour s'échapper, il a carrément traversé l'III à pied, avec son

thieu Wittmer. « Ceci dit, certains

de nos agents sont déjà tombés sur des gens en infraction », ajoute-t-il, côté de Hirtzfelden, confrontée à Pour mémoire, lors du premier confinement, les agents de la Brigade verte avaient dressé 176 procèsverbaux pour quelque 12 000 contrôles effectués. L'amende forfaitaire encourue par les contrevenantsn'a, quant à elle, pas changé et se monte toujours à 135 €.

et nous soumettre leur cas person-

de gens qui souhaitent se renseigner nel », explique Sylviane Peter. « Nous faisons preuve de tolérance, mais il y a fort à parier que cela ne va pas durer », prévient toutefois Rémy Haba, « A mesure que la situation sanitaire se dégradera, il est probable que l'on nous demandera d'opérer un tour de vis supplémen-

# Stéphane CARDIA

Notre diaporama surve site internet

taire. Et, dans ce cas-là, les amendes risquent de tomber pour les gens en

infraction », pronostique t-il.

tes, elles restent cette fois-ci ouver-

qu'au priniemps les déchetteries avaient un temps fermé leurs por-

desurveillance », nuance+il.

www.talsace.fr

# es gardes champetres veulent plu rerogatives

avancees concernant le statut celles-ci figure la possibilité tuer des dépistages d'alcool, Les gardes champêtres vont globale » afin d'obtenir des d'utiliser des caméras fixes et mobiles, ou celle d'effecproposer une série d'amenlements à la loi « Sécurité de leur profession. Parmi

a proposition de loi relative à la née le mercredi 4 novembre dernier en commission des lois à l'Assemcontinuent de susciter la polémique, les gardes champêtres y voient une occasion d'obtenir certaines raient selon eux de faciliter leur travail au quotidien. La direction de la Brigade verte du Haut-Rhin, en lien avec la Fédération nationale des afin qu'ils soutiennent une série blée nationale. Si certaines des dispositions contenues dans ce texte avancées de leur statut qui permetgardes champêtres, a ainsi sollicité 📥 « Sécurité globale » a été exami les parlementaires du département d'amendements qui seraient intégrés au texte ultérieurement débattu au Sénat

« Le texte de la commission comtions bénéficiant aux agents de poporte un certain nombre de disposilice municipale ainsi qu'au secteur

teurs de la sécurité à part entière, ce de la sécurité privée et aux forces de sécurité intérieure », explique la directrice de la Brigade verte du Hautaucune des dispositions ne concerne les gardes champêtres, qui sont tre département et qui sont des ac-Rhin, Sylviane Peter. « Cependant, particulièrement présents dans noqui est regrettable. »

# Mise en fourrière de véhicules

Br C. E.

Les amendements proposés cou-'utilisation de caméras fixes et motrice. « Quant aux caméras fixes, elles nous faciliteraient grandement ges, par exemple. » L'utilisation de pétence, concernant par exemple tes aux propriétés rurales et forestières. « L'usage de caméras piéton apporterait une plus grande sécurité pour nos agents », estime la direcpièges photographique reste en effet problématique pour les gardes champêtres qui, lors d'une procédurent plusieurs domaines de combiles, afin de lutter contre les atteinre, ne peuvent pas mettre en avant la vie dans les cas de dépôts sauva les preuves récoltées par ce biais.

Photo L'Alsace/Stéphane CARDIA

Les gardes champêtres demanl'identité des contrevenants pour dresser les procès-verbaux concerdent également de pouvoir relever

pistages d'alcool lors de contrôles effectués par les agents habilités à de de la route. « Nous sommes parnifestement alcoolisées, mais nous nous simplifierait grandement le constater les contraventions au Cofois confrontés à des personnes ma-Nous sommes obligés de faire appel ne pouvons pas procéder à des tests. aux gendarmes pour cela. Cela

pour la Brigade verte?

Des pouvoirs en plus

**GARDES CHAMPÈTRES** 

preregatives. Photo L'Alsace/Stéphane CARDIA Les brigades vertes réclament plus de

Les gardes champètres vont proposer une série d'amendements à la loi « Sécurité globale » afin d'obtenir des avancées concernant le statut de leur profession. Parmi celles-ci figure la possibilité d'utiliser des caméras fixes et mobiles, ou celle d'effectuer des dépistages d'alcool Les gardes champêtres estiment être les oubliés de la futare loi relative à la « Sécurité globale »

Page 33 commente Sylviane Peter, pour qui « la Brigade verte a toute sa place d'amendements devraient être exaen séance plénière à partir du 17 nodans la ruralité ». Ces propositions minées par l'Assemblée nationale cer nos missions au quotidien »

tions au Code de la route que la loi et nant des contraventions aux arrêtés de police du maire, des contravenbaliser, ou des contraventions qu'ils penvent constater en vertu d'une les règlements les autorisent à verdisposition législative expresse.

Autre demande formulée par les gardes champêtres, celle de pouvoir procéder eux-mêmes à des dé-

la possibilité de procéder à la mise en fourrière de véhicules gênants: tout simplement pas le faire et nous sommes, la encore, obligés de faire Dans la même veine, les gardes champêtres demandent egalement « Aujourd'hui, nous ne pouvors appel aux gendarmes », indique travail de pouvoir faire le faire r.... mêmes », explique la directrice.

vembre prochain.

Stéphane CARDIA

# **ENVIRONNEMENT** Brigade verte

# Wittisheim, la troisième du Bas-Rhin

La municipalité de Wittisheim, près de Sélestat, a décidé d'adhérer, au 1er janvier prochain, au syndicat des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin, plus commu-nément appelé Brigade verte. Il s'agit de la troisième commune bas-rhinoise à le faire après sa voisine Muttersholtz, en 2014, et Kintzheim, l'année suivante.

Alors que plusieurs communes du sud du Bas-Rhin souhaitent d'abord savoir si la collictivité européenne d'Alsace (CEA) subventionnera les communes adhérentes à la Brigade verte aussi fortement que le conseil départemental du Haut-Rhin (à hauteur de 40 %) avant de se prononcer pour une éventuelle adhésion, Wittisheim n'a pas voulu attendre cette échéance. « Nous souhaitons adhérer coûte que coûte », indique son maire, Christophe Knooloch, qui se dit « démuni » face aux incivilités. Il en coûtera environ 13000 € par an à la commune, 8000 € si la CEA devalt s'engager à la même hauteur que le département du Haut-Rhin.



C'est à Muttersholtz, en 2014, que la Brigade verte est intervenue pour la première fois dans F.E. une commune du Bas-Rhin. Archives DNA/Franck DELHOMME